

ISSN 1246-3442

D°bat d'Orientations Budg°taires 2020

S°ance du 21 f°vrier 2020

Compte rendu des d°bats

LOT-ET-GARONNE
Le Département



**NOMS DES PRESIDENTS DU DEPARTEMENT ET DES PREFETS
DEPUIS 1945**

Année	Préfet	Président du Département
1945	P. LECENE	Rodolphe ROUBET
1948	M. SEGAUT	-
1949	-	Dr Henri TOUSSAINT
1951	R. COUSIN	-
1953	M. PICARD	-
1957	L. OTTAVIANI	-
1959	J. SAUNIER	Jacques BORDENEUVE
1960	M. ELLIA	-
1963	L. VERGER	-
1966	F. LABORDE	-
1968	H. BOUCOIRAN	-
1973	P. FEUILLOLEY	-
1975	Ch. ORSETTI	-
1976	-	René ANDRIEU
1977	Th. KAEPPELIN	-
1978	-	Jean FRANCOIS-PONCET
1982	P. BLANC	-
1985	P. LEROY	-
1986	B. COURTOIS	-
1987	S. THIRIOUX	-
1988	J.-Ch. ASTRUC	-
1992	M. DIEFENBACHER	-
1994	J.C. VACHER	Dr Jean-Louis BRUNET
1998	N. JACQUET	Jean FRANCOIS-PONCET
2000	A. MERLOZ	-
2002	H. MASSE	-
2004	-	Michel DIEFENBACHER
2005	R. THUAU	-
2007	L. BEFFRE	-
2008	-	Pierre CAMANI
2010	B. SCHMELTZ	-
2012	M. BURG	-
2013	D. CONUS	-
2016	Mme P. WILLAERT	-
2018	Mme B. LAGARDE	-
2019	-	Sophie BORDERIE

PRESIDENTE : Sophie BORDERIE

MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

AGEN 1

M. Christian DELBREL
Journaliste
Maire de Pont-du-Casse
Vice-président d'Agen Agglomération

Mme Nathalie BRICARD
Infirmière

AGEN 2

M. Christian DEZALOS Ch.  **O.** 
Retraité
Maire de Boé
Vice-président d'Agen Agglomération

Mme Laurence LAMY
Fonctionnaire

AGEN 3

M. Pierre CHOLLET
Médecin pneumologue
1^{er} Adjoint au Maire d'Agen

Mme Baya KHERKHACH
Salariée

AGEN 4

M. Christophe BOCQUET
Vétérinaire (en retraite)

Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT
Fonctionnaire
Adjointe au Maire d'Agen

L'ALBRET

M. Nicolas LACOMBE
Directeur d'école
Maire de Nérac

Mme Marylène PAILLARES
Adjointe au Maire de Nérac

CONFLUENT

M. Alain MERLY Ch. 
Représentant de commerce (en retraite)
Maire de Prayssas
Vice-président de la communauté de communes du
Confluent et Côteaux de Prayssas

Mme Laurence DUCOS
Salariée

COTEAUX DE GUYENNE**M. Pierre CAMANI**

Cadre territorial (en retraite)

Mme Caroline HAURE-TROCHON

Médecin généraliste

FORET DE GASCOGNE**M. Raymond GIRARDI**

Agriculteur (en retraite)

Maire d'Argenton

Président de la communauté de communes des Coteaux
et Landes de Gascogne**Mme Hélène VIDAL**

Fonctionnaire

FUMELOIS**M. Daniel BORIE**

Retraité (SADEFA)

Maire de Saint-Vite

Mme Sophie GARGOWITSCH

Enseignante – sophro-relaxologue

Maire de Blanquefort-sur-Briolance

HAUT AGENAIS PERIGORD**M. Marcel CALMETTE**

Médaille communale et départementale

Médaille d'honneur agricole

Retraité

Maire de Paulhiac

Mme Christine GONZATO-ROQUES

Fonctionnaire

Adjoint au Maire de Monflanquin

LAVARDAC**M. Michel MASSET**

Gérant de société

Maire de Damazan

Président de la communauté de communes du Confluent
et Coteaux de Prayssas**Mme Valérie TONIN**

Agent immobilier

Adjointe au Maire de Barbaste

LIVRADAIS**M. Jacques BORDERIE**

Chef d'entreprise

1^{er} adjoint au Maire de Ste-Livrade-sur-Lot**Mme Séverine BESSON**

Agricultrice

MARMANDE 1**M. Joël HOCQUELET**

Médecin généraliste

Mme Emilie MAILLOU

Fonctionnaire

MARMANDE 2

M. Jacques BILIRIT
Développeur économique
Maire de Fourques-sur-Garonne

Mme Sophie BORDERIE
Présidente du Conseil départemental
Infirmière-Anesthésiste

OUEST AGENAIS

M. Jean DREUIL
Comptable (en retraite)
Maire de Sérignac-sur-Garonne
Président du Centre Départemental de Gestion
de la Fonction publique territoriale

Mme Françoise LAURENT
Retraitée de l'Education Nationale

PAYS DE SERRES

M. Bernard BARRAL
Retraité

Mme Marie-France SALLES Ch. ✱
Maître de Conférence
Maire d'Engayrac

SUD EST AGENAIS

M. Rémi CONSTANS 🌿
Médecin cardiologue (en retraite)
Maire de Layrac
Membre du bureau délégué d'Agen Agglomération

Mme Louise CAMBOURNAC - C. 🌿 **Ch.** ✱
Retraitée Fonction publique d'Etat
Maire d'Astaffort

TONNEINS

M. Michel PERAT
Retraité
Maire de Clairac

Mme Line LALAUURIE
Retraitée Fonction publique territoriale
Maire de Castelmoron-sur-Lot
Vice-présidente de la communauté de communes
Lot et Tolzac

VAL DU DROPT

M. Alain PICARD
Masseur Kinésithérapeute

Mme Danièle DHELIAS
Exploitante agricole
Adjointe au Maire de Ségalas

VILLENEUVE 1

M. Guillaume LEPERS
Cadre commercial

Mme Patricia SUPPI
Fonctionnaire

VILLENEUVE 2**M. Patrick CASSANY**

Gérant de société

1^{er} Vice-président du Conseil départemental

Maire de Villeneuve-sur-Lot

Président de la Communauté d'Agglomération
du Grand Villenuevois**Mme Catherine JOFFROY**

Avocate

LEGENDES :

Ordre National de la Légion d'Honneur



Ordre National du Mérite



Mérite Agricole



Ordre des Palmes Académiques



Ordres des Arts et des Lettres



Croix de Guerre 1939-1945



Croix du Combattant



Croix du Combattant Volontaire

C. Commandeur**O.** Officier**Ch.** Chevalier

COMMISSION PERMANENTE

Président : Mme Sophie BORDERIE

Premier Vice-Président : M. Patrick CASSANY

Vice-Présidents : Mme Marie-France SALLES, M. Jacques BILIRIT, Mme Christine GONZATO-ROQUES, M. Raymond GIRARDI, Mme Catherine JOFFROY, M. Christian DEZALOS, Mme Sophie GARGOWITSCH, M. Daniel BORIE, Mme Laurence LAMY, M. Nicolas LACOMBE, Mme Hélène VIDAL

Membres : M. Bernard BARRAL, Mme Danièle DHELIAS, M. Marcel CALMETTE, Mme Caroline HAURE-TROCHON, M. Pierre CAMANI, Mme Valérie TONIN, M. Jean DREUIL, Mme Françoise LAURENT, M. Joël HOCQUELET, Mme Emilie MAILLOU, M. Michel MASSET, Mme Marylène PAILLARES, M. Alain PICARD, Mme Nathalie BRICARD, M. Christian DELBREL, Mme Line LALAUURIE, M. Christophe BOCQUET, Mme Séverine BESSON, M. Pierre CHOLLET, Mme Louise CAMBOURNAC, M. Guillaume LEPERS, Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT, M. Alain MERLY, Mme Laurence DUCOS, M. Michel PERAT, Mme Baya KHERKHACH, M. Jacques BORDERIE, Mme Patricia SUPPI, M. Rémi CONSTANS

§ § § § §

COMMISSIONS STATUTAIRES INTERNES

COMMISSION

« **DEVELOPPEMENT SOCIAL, INSERTION ET HABITAT** »

Président : Mme Christine GONZATO-ROQUES

Vice-Présidents : Mmes Caroline HAURE-TROCHON, Hélène VIDAL

Membres : Mme Marie-France SALLES, Alain PICARD, Louise CAMBOURNAC, Baya KHERKHACH, Laurence DUCOS, Nathalie BRICARD

COMMISSION

« **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES
ET MOBILITE** »

Président : M. Patrick CASSANY

Vice-Présidents : Mme Hélène VIDAL, M. Michel MASSET

Membres : MM. Joël HOCQUELET, Nicolas LACOMBE, Michel PERAT, Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT, M. Jacques BORDERIE

COMMISSION

« DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME, NUMERIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES »

Président : M. Jacques BILIRIT
Vice-Président : M. Michel MASSET
Membres : MM. Marcel CALMETTE, Bernard BARRAL, Jean DREUIL, Alain PICARD
 Guillaume LEPERS, Michel PERAT, Jacques BORDERIE

COMMISSION

« DEVELOPPEMENT DURABLE ET CITOYENNETE »

Président : Mme Sophie GARGOWITSCH
Vice-Présidents : Mmes Laurence LAMY, Valérie TONIN
Membres : M. Jean DREUIL, Mme Françoise LAURENT, M. Christophe BOCQUET,
 Mme Séverine BESSON, M. Alain MERLY

COMMISSION

« POLITIQUES EDUCATIVES, COLLEGES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR »

Président : M. Nicolas LACOMBE
Vice-Présidents : Mmes Valérie TONIN, Emilie MAILLOU
Membres : Mmes Françoise LAURENT, Laurence DUCOS, Patricia SUPPI

COMMISSION

« CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE »

Présidente : Mme Catherine JOFFROY
Vice-Présidents : M. Daniel BORIE, Mme Nathalie BRICARD
Membres : Mmes Marylène PAILLARES, Valérie TONIN, M. Rémi CONSTANS,
 Mme Patricia SUPPI

COMMISSION

« AGRICULTURE, FORET ET ENVIRONNEMENT »

Président : M. Raymond GIRARDI
Vice-Présidents : M. Marcel CALMETTE, Mme Danièle DHELIAS, M. Bernard BARRAL
Membres : Mmes Valérie TONIN, Séverine BESSON, MM. Alain MERLY, Christophe BOCQUET

COMMISSION

**« ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES ET
PATRIMOINE »**

Présidente : Mme Marie-France SALLES
Vice-Présidente : Mme Marylène PAILLARES
Membres : Mmes Laurence LAMY, Emilie MAILLOU, Séverine BESSON,
 Louise CAMBOURNAC

COMMISSION

« FINANCES ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES »

Président : M. Christian DEZALOS
Vice-présidente : Mme Marie-France SALLES
Membres : M. Pierre CAMANI, Mme Françoise LAURENT, M. Christian DELBREL,
 M. Pierre CHOLLET, Mme Line LALaurie

COMPTE RENDU

DES DEBATS

TABLE DES MATIERES

REUNION DU 21 FEVRIER 2020

	Pages
- Ouverture de la séance du 21 février 2020 sous la présidence de Mme Sophie BORDERIE, Présidente du Conseil départemental de Lot-et-Garonne	1
- Désignation du secrétaire de séance	1
- discours d'ouverture de la Présidente	2
- Présentation du rapport d'orientations budgétaires 2020 (rapport n°9002) par M. Dézalos, Président de la commission et débats	6
- Examen du rapport annuel 2020 sur la situation en matière de développement durable en 2019, par Mme Gargowitsch (rapport 4001).....	26
- Examen du rapport relatif à la modification de l'article 30 du règlement intérieur relatif au droit d'initiative (8001-4002)	30
- Vote du rapport des orientations budgétaires pour 2020	32
- Vote de la motion déposée par le groupe L'Avenir ensemble relative à l'exposition aux écrans des jeunes français.....	32
- Diaporamas.....	35

ORIENTATIONS BUDGETAIRES – 2020

Séance du 21 février 2020

COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE ET CITOYENNETE

4001 Rapport annuel 2020 sur la situation en matière de développement durable en 2019 p.30

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES ET PATRIMOINE

8001 - 4002 Modification de l'article 30 du règlement intérieur du Conseil départemental relatif au droit d'initiative p 31

COMMISSION FINANCES ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

9001 Rapport d'orientations budgétaires pour 2020 p 32

TABLE DES INTERVENTIONS

<i>Intervenants</i>	<i>Pages</i>
Mme Sophie BORDERIE <i>Présidente du Conseil départemental</i>	1 à 6 ; 18 ;19 ;20,21,22,23,25, 30 31, 32, 34
Mme Séverine BESSON	21
Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT	20
Mme Nathalie BRICARD	33
M. Pierre CAMANI	24, 32
M. Pierre CHOLET	17 ;18, 30, 31, 32, 33
M. Christian DELBREL	12 à 14 ; 25, 33,
M. Christian DEZALOS	6 à 10 ; 19 ;20
Mme Laurence DUCOS	22, 30
Mme Sophie GARGOWITSCH	26, 28, 29
M. Raymond GIRARDI	22, 32,33,
Mme Christine GONZATO-ROQUES	16
Mme Caroline HAURE-TROCHON	24,25, 33,
M. Joël HOCQUELET	23,24
Mme Catherine JOFFROY	18
Mme Baya KHERKHACH	20 ;21
Mme Laurence LAMY	30, 31
M. Guillaume LEPERS	10 à 12; 22,23,25
M. Alain MERLY	22, 25
M. Fabien DUPREZ <i>Directeur général des Services</i>	30, 31, 33
Maéva LE JOUBIOUX Chef du service logement, urbanisme et développement durable	26, 27, 28,29
M. Mickael MOREAU Directeur de Cabinet	30

**SESSION PLÉNIÈRE
DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

SÉANCE DU VENDREDI 21 FÉVRIER 2020

La session relative au débat d'orientations budgétaires du Conseil départemental de Lot-et-Garonne s'est tenue le 21 février 2020 sous la présidence de Madame Sophie BORDERIE, présidente du Conseil départemental, assisté de Monsieur Fabien DUPREZ, directeur général des services.

La séance a débuté à 9 h 45 et a été levée à 12 h 25.

Étaient présents : M. BARRAL Bernard, Mme BESSON Séverine, MM. BOCQUET Christophe, BORIE Daniel, Mmes BRANDOLIN-ROBERT Clémence, BRICARD Nathalie, MM. CALMETTE Marcel, CAMANI Pierre, Mme CAMBOURNAC Louise, MM. CHOLLET Pierre, CONSTANS Rémi, DELBREL Christian, DEZALOS Christian, Mme DHELIAS Danièle, M. DREUIL Jean, Mmes DUCOS Laurence, GARGOWITSCH Sophie, M. GIRARDI Raymond, Mmes GONZATO-ROQUES Christine, HAURET-ROCHON Caroline, M. HOCQUELET Joël, Mmes JOFFROY Catherine, KHERKHACH Baya, M. LACOMBE Nicolas, Mmes LALAUURIE Line, LAMY Laurence, LAURENT Françoise, M. LEPEERS Guillaume, Mme MAILLOU Émilie, MM. MASSET Michel, MERLY Alain, Mme PAILLARES Marylène, MM. PERAT Michel, PICARD Alain, Mmes SALLES Marie-France, SUPPI Patricia, TONIN Valérie, VIDAL Hélène.

Absents excusés :
*M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à Mme BORDERIE)
M. BORDERIE Jacques (a donné pouvoir à Mme BESSON)
M. CASSANY Patrick (a donné pouvoir à Mme JOFFROY)*

Mme la PRÉSIDENTE. – Il nous faut désigner un secrétaire de séance : je propose M. Delbrel.

Je tiens tout d'abord à excuser M. Jacques Bilirrit, qui a un petit problème de santé, rien de grave, et Patrick Cassany, qui me représente en ce moment même à Bergerac pour une réunion organisée tardivement, voire dans la précipitation, et sans concertation, par le Préfet de Dordogne sur la RN 21. A priori il s'agit de son aménagement. Je ne manquerai pas de vous tenir informés de la teneur des échanges qui se seront déroulés.

Y a-t-il des motions déposées par les groupes ? Oui. Elles vont être distribuées.

M. CALMETTE. – Madame la Présidente, je voudrais juste faire une précision à l'attention de notre collègue et cher ami, Christian Delbrel. L'autre jour, il a distribué à la presse des bons points ou des mauvais pour celles ou ceux qui n'assistent pas aux séances dans l'hémicycle. J'étais de ceux-là l'autre jour et j'avais une bonne raison pour ne pas être là. De même, ce matin, j'ai une bonne raison de devoir m'absenter à 10 heures. Nous avons parfois des obligations pour être ailleurs. Je vais représenter ailleurs Madame la Présidente. Excusez-moi pour cette absence.

Mme la PRÉSIDENTE. – Vous êtes excusé.

Quelques points d'actualité avant d'entrer dans le vif du sujet. L'année 2020 débute vite et bien. L'agenda départemental est au cœur de l'actualité.

Au cœur de l'actualité la semaine dernière, quand nous avons signé une convention de partenariat avec la Gironde pour approvisionner les collèges de ce département en fruits lot-et-garonnais. C'est une belle reconnaissance pour notre agriculture et pour le savoir-faire que nous avons développé avec le programme du « 47 dans nos assiettes ».

Nos services et ceux du Conseil départemental de Gironde travaillent ainsi activement à la mise en place pratique de ce partenariat qui verra, dès la rentrée 2020, plusieurs collèges girondins approvisionnés à titre expérimental en fruits lot-et-garonnais, avant une généralisation que nous souhaitons bien évidemment la plus large, la plus pérenne et la plus rapide possible.

L'alimentation et les circuits courts ont également été au cœur des Ateliers de l'ADF qui se sont tenus hier, à Agen, à l'initiative du Conseil départemental. Plus de 20 départements étaient représentés, ainsi que 40 communes de notre département. Les tables rondes, auxquelles plusieurs d'entre vous ont assisté ou participé, ont été d'une grande qualité et riches d'enseignements.

Enfin, de l'aveu même des équipes de l'ADF, la parfaite organisation et les nombreuses initiatives et innovations dans le déroulement de cette journée ont renforcé les chances du Lot-et-Garonne d'accueillir en 2021 le 91^e congrès de l'ADF.

Je tiens à remercier tous les services et agents qui se sont mobilisés pour la préparation de cette journée incontestablement réussie, ainsi que Sophie Gargowitsch, Raymond Girardi et Nicolas Lacombe.

Mes chers collègues, le rapport des orientations budgétaires que vous avez entre les mains est un document prospectif, stratégique et éminemment politique dans le sens noble du terme. Il traduit les choix que mon équipe et moi-même faisons pour l'année 2020.

Ces choix, nous allons y revenir, sont conformes aux priorités et à la feuille de route que j'ai présentées lors de mon élection à la tête du Département le 17 mai dernier.

Préfigurer le budget de la collectivité suppose de concilier ce qui est souhaitable avec ce qu'il est possible de réaliser.

Du côté des possibles, l'avenir s'éclaircit. Pourquoi ? Parce que la situation financière des collectivités départementales s'est clairement améliorée. J'utilise le pluriel, car ce constat est globalement vrai au plan national.

Et nous, en Lot-et-Garonne, nous sommes dans les clous. Nous avons redressé la barre en maîtrisant scrupuleusement la trajectoire de nos dépenses de fonctionnement. Nous bénéficions d'une dynamique de la fiscalité locale – notamment avec la croissance des Droits de mutation à titre onéreux (DMTO). C'est un bon marqueur de notre attractivité et du dynamisme de l'immobilier dans notre département. Personne ne peut s'en plaindre !

Cette embellie est observée dans l'ensemble des secteurs de l'économie départementale et nous devons, je crois, nous en réjouir collectivement. L'enquête annuelle de conjoncture de la CCI et de la Banque de France révèle ainsi que le moral des chefs d'entreprise est bon : près de 80 % d'entre eux sont positifs pour le futur de leur entreprise en Lot-et-Garonne.

Des zones d'incertitude persistent néanmoins particulièrement au plan national.

L'an prochain, les transferts de fiscalité directe vers le bloc communal seront effectifs et l'attribution d'une fraction de TVA aux Départements n'est pas sans conséquence.

Concrètement, en Lot-et-Garonne, nos recettes de fonctionnement dépendront à hauteur de 61 % de la TVA. Nous savons que cette fiscalité est « sensible » aux variations de conjoncture. En d'autres termes, elle fluctue selon la santé de l'économie nationale. C'est donc un paramètre d'incertitude que nous devrons intégrer.

Cette volatilité des recettes s'applique également aux DMTO, particulièrement pour les départements ruraux non littoraux.

Enfin, l'État a pris la fâcheuse habitude de faire supporter financièrement les coûts de ses décisions aux collectivités à l'image de l'annonce récente de revalorisation de la prime de feu pour les sapeurs-pompiers qui, si elle est légitime, impacterait en année pleine le budget du SDIS de près de 450 000 euros.

Je laisserai le soin à Christian Dézalos d'entrer dans les détails des évolutions budgétaires et réglementaires qui nous attendent, mais j'observe qu'elles ne seront pas neutres et que nous devons rester plus que vigilants pour bâtir nos perspectives budgétaires. Vigilante, je le serai avec mes collègues présidents de Département dans le cadre de l'ADF.

Revenons au Lot-et-Garonne. Grâce à nos efforts de gestion, nos marges de manœuvre se consolident depuis trois exercices budgétaires consécutifs. Un seul chiffre pour illustrer ce point : nos dépenses de fonctionnement sont contenues très en deçà de la barre des 1 % alors que nos recettes ont progressé de 2 %.

Maîtrise des dépenses et dynamisme des recettes, l'équation est simple : notre épargne brute a progressé de 12,2 %. Ce sont 5 millions d'euros supplémentaires que nous allons pouvoir ajouter aux investissements et soustraire à l'emprunt.

Je tiens d'ailleurs à remercier l'ensemble des services de la collectivité qui sont les artisans de ces efforts. Fixer un cap est relativement facile, le tenir, c'est autre chose. Nous y sommes parvenus collectivement.

Les efforts accomplis ces dernières années sont scrupuleusement poursuivis, et chaque euro investi doit être utile au Lot-et-Garonne et aux Lot-et-Garonnais.

Mais vous l'aurez compris, nous devons d'abord compter sur nous-mêmes, d'autant que l'État s'est montré incapable de résoudre les difficultés financières préoccupantes des Départements ruraux.

Pire, les contractualisations qui nous sont soumises apparaissent bien souvent comme des partenariats en trompe-l'œil.

Les politiques nationales qu'on nous demande de mettre en œuvre sont certes louables et légitimes, mais elles viennent grever les budgets locaux. Le « en même temps » montre toutes ses limites. D'un côté, le Département doit payer pour les politiques de l'État. De l'autre, l'État tape sur les doigts du Département si celui-ci augmente ses dépenses de fonctionnement.

La stratégie du « en même temps » est constructive quand elle bâtit le compromis. Elle est incohérente quand l'État se fait Janus à deux têtes. En tout état de cause, le Gouvernement a manqué l'occasion de restaurer un climat de confiance pourtant attendu par l'ensemble des élus de proximité, toutes sensibilités confondues.

Quoi qu'il en soit, pour cette dernière année de relative autonomie fiscale et malgré les incertitudes que je viens d'évoquer, je construirai le budget 2020 sans augmenter le taux de fiscalité départementale.

Mes chers collègues, avec ce rapport, nous traduisons une ambition réaliste et réalisable qui repose sur trois piliers fondamentaux :

- les solidarités au service d'un développement équilibré des territoires ;
- une action déterminée pour améliorer le quotidien des Lot-et-Garonnais ;
- la prise en compte de la nécessaire transition écologique et énergétique.

Nous relèverons ces défis avec les Lot-et-Garonnais. C'est pourquoi, en 2019, nous avons décidé d'insuffler une nouvelle donne avec la participation citoyenne.

En 2020, cette méthode de travail novatrice devra irriguer l'ensemble de nos politiques publiques pour associer encore plus efficacement les habitants aux décisions qui les concernent.

Dans le contexte de reprise de l'économie lot-et-garonnaise que nous observons aujourd'hui, conforter les solidarités humaines et territoriales est nécessaire pour atteindre un développement équilibré qui profite au plus grand nombre.

Nous devons profiter de la situation financière à nouveau saine de notre collectivité pour concentrer nos efforts sur cet objectif.

Le projet de budget 2020 comportera ainsi plusieurs mesures nouvelles dont le détail et les modalités seront travaillés en commission :

- Pour construire l'avenir, une augmentation significative du budget consacré aux investissements, notamment dans le domaine de la modernisation des routes départementales. Le budget consacré aux infrastructures routières et à la mobilité sera ainsi augmenté de 3,7 M€, soit 18 %.

- En ce qui concerne les personnes âgées ou dépendantes, la création d'un régime d'aide à la modernisation des EHPAD publics vise à améliorer concrètement les conditions de vie des résidents et les conditions de travail des agents.

Nous soutiendrons également financièrement la formation et la qualification des personnels, agents et salariés en charge de la dépendance, aussi bien en structures (EHPAD, MECS, foyers...) que pour le secteur associatif de l'aide à domicile.

- Le budget consacré aux actions de développement durable sera significativement augmenté.

- Nous apporterons un soutien renforcé à la prise en charge des enfants de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) en situation complexe, en lien avec l'ARS, qui doit également prendre sa part dans le traitement de ces situations au titre de la psychiatrie.

- Je prendrai dans les jours et semaines qui viennent des initiatives en matière de lutte contre les violences faites aux femmes et plus généralement de lutte contre les discriminations ; j'aurai l'occasion de développer ce point lors de la commission permanente qui suivra ce débat d'orientations budgétaires

- Nous renforcerons également notre soutien à l'ingénierie apportée aux collectivités en développant le dispositif AT (Aide Technique).

- De même, je souhaite que le Conseil départemental investisse davantage le champ de l'économie sociale et solidaire. Ce secteur d'activité représente plus de 1 400 structures en Lot-et-

Garonne et plus de 10 000 salariés. Si les Régions et les Agglomérations ont la compétence économique, ce sont bien les Départements qui sont les chefs de file des solidarités sociales.

Je proposerai ainsi à l'ADF que, dans le cadre de la future loi « 3D » (« décentralisation », « déconcentration », « différenciation »), les Départements puissent être expérimentateurs et disposent de plus de marge de manœuvre en la matière.

Enfin, l'avis rendu la semaine dernière par les membres du Conseil consultatif citoyen sur le rapport d'orientations budgétaires de notre collectivité est venu conforter trois mesures que j'envisageais de mettre en œuvre.

Je suivrai donc les préconisations du Conseil consultatif, et le budget 2020 prévoit :

- La réévaluation du soutien départemental aux associations sportives et culturelles. Les modalités de ce soutien renforcé seront définies en commission, mais cette réévaluation permettra de revenir à un engagement financier global quasi équivalent à celui de 2016.

Nous nous étions engagés à revenir à ce niveau en cas de retour à meilleure fortune. La situation financière du département le permettant, nous tenons notre parole.

- Afin de faire face à la nécessaire évolution de l'accompagnement du vieillissement de la population et de la dépendance, la création d'un régime d'aide au développement de l'habitat inclusif, sous forme d'un appel à projets.

- Enfin, une accentuation des investissements de notre collectivité pour permettre les économies d'énergies dans l'ensemble des bâtiments publics.

Je tiens donc à féliciter et remercier les membres du Conseil consultatif citoyen qui, très loin de l'usine à gaz que certains nous promettaient, assument leur mission avec un zèle et un engagement exceptionnel.

Leurs avis seront réellement pris en compte comme je viens de le faire aujourd'hui et, même si les décisions et choix définitifs reviennent aux conseillers départementaux dépositaires de la légitimité démocratique électorale, le Conseil consultatif citoyen n'est en rien un gadget ou une opération de communication.

Le Département accompagnera donc les Lot-et-Garonnais à tous les âges de la vie en mettant l'accent sur tous les leviers de l'inclusion : inclusion sociale et professionnelle, inclusion numérique, inclusion culturelle et solidarités entre les territoires infradépartementaux.

Je suis convaincue que le Département offre le visage d'une collectivité d'avenir précisément, car il est la clé de voûte d'une cohésion efficace à l'échelle du Lot-et-Garonne. Face aux fractures qui minent notre société, nous apportons des réponses à taille humaine dans la proximité.

Cette proximité, c'est la valeur ajoutée de notre action pour le quotidien des Lot-et-Garonnais. Un effort tout particulier sera porté sur notre jeunesse en déployant le plan collège et en développant l'offre de formations universitaires, notamment la Première Année commune aux études de santé (PACES).

Ainsi, nous voulons créer les conditions pour que les jeunes Lot-et-Garonnais se forment dans le département et pour qu'ils aient envie d'y travailler et d'y construire leur projet de vie.

Beaucoup de nos concitoyens souhaitent vivre et travailler ici. Nous devons les y aider. Pour ce faire, nous favorisons l'attractivité du Lot-et-Garonne en soutenant l'économie locale par nos investissements directs ou indirects, en misant sur l'innovation, mais également l'immense potentiel

du Lot-et-Garonne ; nous poursuivrons le développement d'un tourisme durable profitant tout à la fois aux touristes français ou étrangers, mais également aux Lot-et-Garonnais. Le Center Parcs, dont l'ouverture est prévue à l'été 2021, n'est que la partie émergée de l'iceberg d'un développement d'avenir qui concerne tout notre territoire.

Nous continuerons à nous battre sans relâche pour maintenir et développer des services publics de proximité et de qualité. C'est le sens de nos investissements pour rénover ou reconstruire les casernes de gendarmerie et les centres d'incendie et de secours. Nous serons également présents au sein des Établissements France Services, en nous assurant néanmoins que ces structures ne viennent pas se substituer à des services existants sur d'autres points du territoire.

C'est parce que nous en avons la certitude que nous voulons qu'il réussisse l'indispensable virage de la transition écologique et énergétique. D'ici la fin du premier semestre, la mission d'information et d'évaluation que nous avons créée devra rendre ses préconisations.

Nous saurons nous appuyer sur les réussites déjà engrangées par d'autres collectivités, mais nous pourrons aussi valoriser nos politiques innovantes qui ont d'ores et déjà fait leurs preuves. Avec l'opération « Du 47 dans nos assiettes », nous avons été pionniers en matière de restauration collective.

Vous le savez, « Du 47 dans nos assiettes » a été ouvert aux EHPAD le 1^{er} janvier dernier, et nos services travaillent actuellement activement avec les responsables de ces structures afin que les personnes âgées puissent disposer le plus rapidement possible de la même qualité de restauration que nos collégiens.

Les trois piliers des solidarités, de la proximité et de la transition écologique sont étroitement liés. Ils sont au cœur des priorités politiques que traduira notre budget pour 2020.

Mais pour transformer l'essai, il faut que le « pack » lot-et-garonnais puisse associer le plus grand nombre. Le département d'initiatives citoyennes que nous avons bâti en 2019 va nous y aider en permettant à nos concitoyens de mieux comprendre et donc de mieux s'approprier les politiques départementales.

Mes chers collègues, 2020 nous appelle au travail. Je sais pouvoir compter, chacun en ce qui vous concerne, sur votre engagement total au service d'un Département qui agit pour les Lot-et-Garonnais.

Vous le constatez, ce que je souhaite et ce que je vous propose, c'est un budget offensif ! Un budget qui atteste que les départements sont bel et bien de retour, qu'ils sont bel et bien vivants, et qu'ils constituent à nouveau, alors que certains les disaient ou les souhaitent moribonds, des aménageurs incontournables d'un développement équilibré, sans territoires ni habitants de seconde zone.

Je vous remercie pour votre attention et je passe la parole à Christian Dézalos pour une présentation plus détaillée du rapport d'orientations budgétaires.

Diffusion d'un diaporama (p.35)

M. DÉZALOS. – Merci, Madame la Présidente. Le débat d'orientations budgétaires est évidemment un moment important, une étape fondamentale dans le cycle budgétaire. Il s'agit d'éclairer le débat au sein de notre assemblée sur les grands axes politiques du prochain budget, ainsi que sur les hypothèses de construction du budget que nous adopterons au mois d'avril. La Présidente a évoqué les lignes majeures des interventions départementales liées aux compétences fondamentales que sont les solidarités humaines et territoriales. Je ne vais pas revenir de façon trop

précise sur ce point, je vais simplement m'efforcer de vous rendre compte du contexte financier dans lequel toutes ces politiques s'inscrivent.

La diapositive n° 1 indique les principaux résultats de 2019, bien qu'ils ne soient pas officiellement clôturés. Nous allons les examiner sous l'angle budgétaire et financier et aussi par rapport à nos engagements ou plutôt par rapport au Pacte de Cahors, puisque je vous rappelle que nous n'avons pas signé d'engagement vis-à-vis de l'État, mais nous nous sommes résolus à rester dans le cadre et les limites qui sont posés.

Le redressement de la situation financière de la collectivité amorcé ces deux dernières années est confirmé. La consolidation de nos marges financières provient à la fois de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, dont l'évolution est inférieure à 0,5 %, ce qui est assez remarquable, et deuxièmement de la dynamique des recettes, avec une croissance de près de 2 %. Il faut noter dès à présent, une fois encore, la progression très soutenue des droits de mutation à titre onéreux. La progression d'une année sur l'autre est de 7,9 %. Je saisis cette occasion pour souligner la fragilité de cette progression, puisqu'elle est fortement liée au contexte économique. En tout cas, l'épargne brute atteint un niveau historique : près de 50 M€, qui favorise la reprise de l'investissement, parce que nous pouvons consacrer une part de cette épargne brute à l'investissement. En 2019, la collectivité aura investi plus de 46 M€, soit 4 % de plus que l'année précédente, tout en poursuivant une politique de désendettement, puisque pour la deuxième année consécutive, la dette départementale va baisser significativement de plus de 10 M€.

Cette situation très favorable n'est pas acquise une fois pour toute. Elle suppose et nécessite un suivi de gestion rigoureux et continu, des efforts d'adaptation permanents pour optimiser les dépenses et les choix politiques, qui sont souvent compliqués.

La diapositive suivante concerne l'appréciation du budget globalement, en fonctionnement et en investissement. Les perspectives 2020 apparaissent plus favorables, vous l'avez compris. Elles ne sauraient faire oublier les difficultés rencontrées en raison d'un poids élevé des dépenses sociales obligatoires et de la prise en charge supplémentaire de dépenses générées par les nouvelles politiques, par exemple le plan pauvreté ou la stratégie nationale de prévention et protection de l'enfance. Rappelons que 55 % des dépenses totales du budget (ou 67 % si l'on s'en tient aux seules dépenses de fonctionnement) sont consacrés aux solidarités humaines. C'est là un engagement fort qui permet de répondre aux attentes des populations les plus fragiles.

2020 sera également une année importante pour l'aménagement du territoire, d'abord par une forte mobilisation du Département pour apporter aux jeunes Lot-et-Garonnais les meilleures conditions d'apprentissage et de réussite. Cela se traduira par un budget de 18,5 M€, en fonctionnement et investissement, en faveur de l'éducation et de la jeunesse, notamment avec la mise en chantier du plan collèges 2020-2025, dont l'engagement global s'élève à 77 M€ et pour lequel 12 M€ seront investis chaque année, dès 2020. La progression est très forte par rapport aux années antérieures.

Par ailleurs, le Département poursuivra ses actions pour un développement équilibré du territoire.

La modernisation et l'entretien des infrastructures routières représentent globalement 30 M€.

3 M€ seront consacrés à la poursuite du déploiement des réseaux numériques.

Pour améliorer la qualité de vie et renforcer la cohésion sociale, le Département poursuivra son soutien aux secteurs économique, agricole, sportif et culturel.

De plus, l'ensemble des politiques départementales seront construites en prenant en compte plus fortement les dimensions de développement durable et de démocratie participative, avec une démarche d'écoute et de concertation citoyenne pour accompagner au mieux toute la population lot-et-garonnaise.

C'est donc un budget de 424 M€ qui sera proposé à la prochaine session.

La diapositive n° 3 évoque des actions ambitieuses et innovantes en dépit de fortes contraintes et de fortes incertitudes. Le Département continuera à porter des politiques ambitieuses, innovantes et utiles aux Lot-et-Garonnais, de la naissance au grand âge, utiles au quotidien sur tout le territoire, en dépit des contraintes du pacte financier et de fortes inquiétudes concernant la réforme de fiscalité locale précisée dans la loi de finances pour 2020. Il s'agit du transfert de la taxe foncière des Départements aux communes, programmé pour 2021. Ceci est lié à la suppression de la taxe d'habitation et débouchera pour tous les Départements sur une capacité fiscale extrêmement limitée, voire nulle. Les Départements n'auront plus de pouvoir de taux, ce qui entraînera aussi une refonte des systèmes de redistribution financière, de tous les mécanismes de péréquation qui seront impactés par cette réforme. Il faut savoir que le montant des recettes fiscales qu'on va qualifier de modifiable, c'est-à-dire avec possibilité d'intervention sur le taux, passera de 27 % actuellement à moins de 2 % après la réforme. C'est quelque chose qu'il faut bien mesurer. La marge restante portera sur la taxe d'aménagement et sur la consommation finale d'électricité, qui sont déjà fortement encadrées.

De plus, le remplacement de la taxe foncière départementale par une fraction du produit national de la TVA aura pour impact majeur d'accroître très fortement la part des recettes sensibles à la conjoncture économique. Si vous y ajoutez les DMTO dont on parlait tout à l'heure et d'autres taxes de même nature, 61 % de nos recettes de fonctionnement y seront sensibles.

L'année 2020 sera par ailleurs la dernière année d'application du pacte financier, dit pacte de Cahors, et donc de l'encadrement des dépenses de fonctionnement. Rien n'est encore écrit pour la suite de ce dispositif, mais on peut penser qu'une nouvelle génération de contractualisation viendra porter de nouvelles contraintes pour les collectivités locales au titre de leur contribution à l'atténuation du déficit public.

La diapositive n° 4 montre une trajectoire claire, un budget contenu dans le respect de la limite fixée par l'État. À fiscalité constante, le budget 2020 sera élaboré en poursuivant la maîtrise des dépenses de fonctionnement, avec pour objectif de respecter la limite définie par l'État. Les équilibres financiers seront préservés. L'épargne dégagée garantira un programme ambitieux d'investissements de 56 M€, dans les secteurs de compétences prioritaires de l'éducation, des infrastructures routières, du numérique et du social.

Un moindre recours à l'emprunt permettra au Département de poursuivre la politique de désendettement mise en œuvre depuis deux ans et préservera la capacité de désendettement bien en deçà du seuil d'alerte. Nous sommes aujourd'hui à six ans de capacité de désendettement, ce qui signifie que si nous consacrons la totalité de notre épargne brute au remboursement de la dette, il nous faudrait six ans pour éponger complètement cette dette. Je vous rappelle que le seuil d'alerte se situe habituellement à dix ans. Vous voyez que nous sommes dans une position favorable, et il faut évidemment rester sur cette trajectoire.

Quelles sont les perspectives en 2020 ? Sans revenir sur l'ensemble des chiffres qui figurent dans le rapport, quels sont les éléments les plus significatifs ? La diapositive n° 5 vous montre l'évolution favorable des recettes de fonctionnement. Elles ont été évaluées à 382 M€, en augmentation de 2,3 % de BP à BP. Les recettes fiscales portent la quasi-totalité de cette progression. À taux constant, je rappelle que la taxe foncière sur les propriétés bâties est la principale recette fiscale, avec 98,6 M€. Elle évoluera de 2,5 % sous l'effet de la variation des bases, qui se compose à la fois de la réévaluation forfaitaire par l'État, qui sera pour 2020 de 1,2 %, et de la variation physique, c'est-à-dire les nouvelles constructions et les nouvelles impositions, à hauteur de

1,3 %. Je ne reviens pas sur l'impact de la réforme fiscale, qui entrera en vigueur en 2021, mais on peut percevoir, au regard du poids de cette ressource de la taxe foncière sur le foncier bâti, l'impact de ce remplacement. Ensuite, la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) est en deux fractions, chacune étant à peu près à hauteur de 22 M€. Elle est en hausse de 9 % du fait d'une régularisation de 2019.

Les droits de mutation ont été estimés à 41 M€ : cette recette est très dépendante du marché immobilier et elle est toujours difficile à évaluer. Nous restons sur une prévision prudente. La péréquation qui accompagne les DMTO a été reformulée sur proposition de l'Association des Départements de France. À la place des trois fonds qui existaient jusqu'alors, il a été créé un seul fonds, appelé le fonds globalisé. Nous attendons à ce titre une péréquation qui serait de l'ordre de 12,2 M€.

Les autres recettes, y compris la DGF, progressent légèrement ou restent à des niveaux proches de 2019.

Les dépenses de fonctionnement devront être maîtrisées à hauteur de 342,6 M€, soit une progression de 1,2 % de BP à BP. Comme l'an dernier, on constate une moindre progression des dépenses sociales, qui se situeraient à hauteur de 228,3 M€, en hausse de 0,6 % de BP à BP. Leur croissance ralentie contribuerait à ce que le plafond du pacte financier soit respecté.

Les AIS (allocations individuelles de solidarité) représentent 109,5 M€, soit 48 % des dépenses sociales. Les frais d'hébergement en établissement représentent 95,8 M€, soit une progression de 1,3 %.

Le deuxième poste de dépenses concerne les charges de personnel, un chapitre important. Évaluées à 56,4 M€, ces dépenses augmenteraient de 2,28 %. Cette progression résulte de la conjugaison de trois facteurs : d'abord les mesures nationales qui s'imposent à la collectivité, auxquelles s'ajoute le glissement vieillesse technicité (soit globalement 0,6 M€), puis l'impact des engagements de notre Assemblée pour renforcer les moyens des politiques prioritaires de la protection de l'enfance et de la jeunesse (en 2019, en décision modificative, nous avons pris des mesures à ce titre, qui produisent leur plein effet financier en 2020, ce qui représente 0,860 M€ de plus). Les efforts de gestion sur les autres postes de la masse salariale devront dégager des économies pour compenser en partie ces nouvelles charges.

Les autres dépenses de fonctionnement augmenteraient de moins de 2 %, tout en intégrant un ajustement de subventions destinées aux associations culturelles et sportives, ajustement sur lequel nous nous étions engagés dès lors que le contexte financier départemental redeviendrait plus favorable. Vous vous souvenez que nous avons dit que s'il y avait un retour à meilleure fortune, les associations que nous avons impactées en 2017 retrouveraient des marges supplémentaires. Cela a déjà été le cas en partie en 2019. Ce sera encore plus le cas en 2020.

La diapositive suivante montre que le montant global des investissements est de 56 M€, un niveau très supérieur à celui de 2019. Seront également repris au budget primitif 2020 les reports de 2019, qui représentent un peu plus de 15 M€. Ainsi, l'enveloppe globale en investissement est de 71 M€. Je crois qu'il faut insister sur ce montant, qui est élevé, beaucoup plus que les années suivantes et qui est une bonne chose pour les porteurs de projets, pour les entreprises, pour le secteur économique de notre département. La répartition des nouvelles dépenses de 56 M€ est détaillée dans le rapport d'orientations budgétaires. Les deux axes majeurs portent sur la rénovation des collèges, avec 12 M€ au titre du plan collèges, et sur les infrastructures, avec 24,7 M€ dont 21,3 affectés à l'exploitation et la maintenance du réseau routier et 3,4 M€ consacrés aux opérations structurantes telles que l'échangeur autoroutier de l'ouest agenais, la RN 21 pour la section Monbalen/Croix-Blanche, le bouclage de la rocade de Marmande, le pont du Mas d'Agenais. Sont également proposés 3,3 M€ dans le secteur social, qui concerne les EHPAD de Cancon, Fumel et Aiguillon et le CMS de Marmande. 2,9 M€ sont prévus pour le développement et les solidarités

territoriales. 3 M€ sont consacrés au numérique. Les nouveaux projets (gymnases et collèges) reçoivent les sommes que vous voyez indiquées. Vous voyez la participation du Département aux grands projets structurants des EHPAD et du logement inclusif. Cela fait partie des choses que la Présidente évoquait tout à l'heure. À la dernière réunion du Conseil consultatif citoyen, il a été suggéré en effet que le Département insiste sur les logements inclusifs, et la Présidente a repris cette proposition pour l'intégrer dans ses orientations budgétaires puis dans la construction de notre budget. Vous retrouvez bien entendu le million du premier budget participatif.

Nous terminons avec la diapositive n° 8 pour dire que c'est un budget équilibré, qui assure le financement des investissements avec un recours limité à l'emprunt. Le budget dégagerait une épargne brute prévisionnelle proche des 40 M€, soit un niveau supérieur à celui du BP 2019. Avec l'épargne et les recettes propres de la section d'investissement, le besoin de financement par emprunt nécessaire pour assurer l'équilibre budgétaire serait proche de 18 M€. Ce montant est inférieur à celui des années précédentes, et il permettra au Département de se désendetter pour la troisième année consécutive. Des graphiques vous le montrent, et nous pourrions y revenir si vous le souhaitez.

En conclusion, le budget qui sera présenté dans quelques semaines affichera et traduira l'ambition que nous avons pour le Lot-et-Garonne. En dépit des contraintes liées à la contractualisation et aux nombreuses incertitudes concernant la réforme de la fiscalité, le Département continuera de porter des politiques ambitieuses et innovantes en faveur des solidarités humaines et territoriales. Nous poursuivrons les indispensables efforts de gestion. Mais il reste une part d'inconnu liée à des décisions que l'État pourrait prendre en imposant leur financement par les collectivités locales, comme on a pu le connaître par le passé.

Mme la PRÉSIDENTE. – Monsieur Dézalos, je vous remercie pour cette présentation très claire et toujours très précise. Y a-t-il des interventions ?

M. LEPERS. – Madame la Présidente, chers collègues, chaque année, et principalement au moment des sessions budgétaires, que cela soit à l'occasion du rapport d'orientations budgétaires ou du vote du budget primitif, nous sommes amenés, nous élus, chacun à notre niveau, à nous interroger sur le sens de l'action de notre collectivité au service des Lot-et-Garonnais et sur notre vision pour l'avenir du territoire. Certes, la tâche n'est pas aisée, car il faut intégrer les contraintes budgétaires que nous connaissons tous. Mais bien des projets et bien des actions sont possibles à développer pour l'avenir du Lot-et-Garonne.

Malheureusement, à la lecture du rapport d'orientations budgétaires, force est de constater que votre vision pour notre Département, chers collègues, laisse, cette année encore, un goût d'inachevé.

Bien sûr, nous pouvons nous féliciter pour la mise en œuvre en 2020 du « plan collèges » et des investissements programmés dans les établissements. Beaucoup de ces travaux sont urgents et avaient été mis de côté depuis trop longtemps. Il nous fallait les engager.

Bien sûr, nous pouvons nous réjouir de la mise en place de la nouvelle plateforme « le coin des assos ». Sur le modèle de ce qui se fait déjà depuis plusieurs années dans les autres départements, le Lot-et-Garonne disposera enfin, lui aussi, d'une interface d'information et d'accompagnement à destination des associations. Cette plateforme va permettre à chaque association d'être renseignée et aidée au mieux. Surtout, elle doit être pensée véritablement au plus près des besoins de nos acteurs associatifs. Espérons que nous saurons la faire évoluer facilement au gré des attentes.

Bien sûr, nous ne pouvons qu'applaudir la mise en place d'un dispositif permettant cumul RSA-emploi saisonnier, dispositif que notre groupe a proposé il y a déjà plusieurs mois. Une fois n'est pas coutume, nous voilà enfin entendus et compris par la majorité ! Sur ce sujet, enfin vous passez à l'action ! C'est une très bonne nouvelle !

La mise en place de cette possibilité de cumul entre RSA et emploi saisonnier sera sans aucun doute une véritable opportunité à la fois pour les employeurs qui peinent à recruter et pour les bénéficiaires du RSA. Les bénéficiaires pourront ainsi se voir proposer des contrats de travail sans pour autant perdre le bénéfice de leurs allocations. Cette mesure permettra de lever la barrière financière et administrative qui contraint les bénéficiaires du RSA à refuser les contrats courts sous peine de voir baisser ou de perdre le bénéfice de leur aide. Ce dispositif est attendu et doit rentrer dans sa phase effective rapidement.

Au-delà de cela, il vous faudrait encore aller plus loin sur de nombreux sujets. Les Lot-et-Garonnais ne peuvent plus se contenter de simples affichages politiques ou de quelques bandeaux de communication. Non ! Il nous faut, aujourd'hui, une démarche bien plus concrète et bien plus ambitieuse pour notre territoire.

Sur la solidarité, par exemple. Vous ne cessez de vanter l'action du Département en matière de solidarités. Une de nos principales compétences ! Oui, certainement la plus importante ! Mais alors, pourquoi nous contenter de la situation actuelle ? Comment accepter que notre collectivité soit aussi peu efficace dans les faits ? Comment expliquer que vous ayez laissé l'organisation se dégrader depuis tant d'années ?

Que cela soit en matière de traitement des demandes d'allocation personnalisée d'autonomie (APA), de suivis des demandes d'allocation adulte handicapé (AAH) ou encore de prise en charge de situations par la protection de l'enfance (PMI), les services surchargés font du mieux qu'ils le peuvent, mais, soyons réalistes, ils sont dans l'impossibilité de répondre efficacement. Combien de bénéficiaires ou de familles dans l'attente de réponses depuis des mois alors que leur situation est particulièrement préoccupante ? Des exemples nous en avons tous dans nos cantons : de la maman inquiète, sans réponse depuis 6 mois à sa demande d'attribution d'heures d'Auxiliaire de Vie Sociale (AVS), à cette épouse désespérée, sans nouvelles du dossier de demande APA de son mari atteint de la maladie d'Alzheimer qui, depuis des mois, n'arrive plus à assumer seule la charge que cela représente dans le budget du ménage. Ces multiples situations sont humainement inacceptables. Elles sont difficiles à vivre pour les Lot-et-Garonnais qui attendent, mais aussi pour les agents qui, malgré leurs efforts, ne sont pas en mesure d'apporter des réponses satisfaisantes à ces familles.

J'entends bien que l'État n'assume pas ses responsabilités financières en la matière et nous sommes les premiers à vous soutenir quand il le faut sur le sujet. Mais, pouvons-nous nous gargariser d'être en pointe en matière de solidarités quand on est conscient de ces situations ? Êtes-vous bien sûrs d'avoir optimisé tous les moyens colossaux mis en place ? Il faut aller plus loin et prendre ces problématiques à bras-le-corps, car les services sont épuisés, et notre collectivité en la matière reste, à l'image de toutes les autres administrations françaises, complexe et illisible aux yeux de nos concitoyens.

Sur l'aide et l'accompagnement départemental aux associations, également, nous devons aller plus loin. Partout on peut lire que vous faites beaucoup pour l'associatif lot-et-garonnais. Vous en faites des tracts, des affiches, des discours, des bus... mais, dans les faits, quelles ambitions avons-nous pour le monde associatif ? Avez-vous oublié les coupes budgétaires que vous avez imposées ces dernières années au milieu associatif ? Plus de 30 % de baisse pour tous ! Ne soyez pas naïfs, le million d'euros que vous avez décidé de réinjecter via le budget participatif ne suffira pas à compenser les coupes brutales que vous avez imposées aux associations ! Les présidents le savent bien et attendent des mesures bien plus concrètes dans l'accompagnement de leurs projets structurants.

De même, pourquoi ne vous êtes donc pas saisis de notre proposition d'un dispositif « RSA-Bénévolat » ? Alors que le Conseil départemental est prêt à développer le dispositif permettant le cumul RSA-emploi saisonnier, que nous avons maintenant lancé la plateforme « le coin des assos », pourquoi vous être arrêtés en si bon chemin ? Pourquoi ne pas avoir saisi cette opportunité ? Là encore vous n'êtes pas allé au bout de la logique et c'est regrettable ! Le dispositif « RSA-

Bénévolat » serait un véritable atout pour notre territoire. Une réponse entièrement locale et particulièrement innovante qui plus est ! Il permettrait, sur la base du volontariat, d'encourager les bénéficiaires du RSA à réaliser quelques heures de bénévolat dans les associations du territoire. Il serait nécessairement « gagnant-gagnant ». D'un côté, il permettrait à une association, confrontée à la crise du bénévolat, de disposer de nouveaux bénévoles, de l'autre, aux bénéficiaires du RSA de se remobiliser sur le plan professionnel et social, de retrouver confiance en leurs capacités et de disposer d'une expérience associative à valoriser. Madame la Présidente, il y a urgence sur le sujet, et votre refus, au regard de ce qui pourrait être engagé, est à ce jour incompréhensible. Tout le monde s'accorde à dire que c'est une excellente idée, comment ne l'avez-vous pas entendu lors de vos excursions estivales dans le département ?

Dans la liste des occasions manquées, enfin, le dossier « Lot-et-Garonne, terre de jeux 2024 ». Sur ce sujet, vous auriez dû afficher une ambition pour le territoire ! Se réjouir de l'obtention du Label n'est pas suffisant ! Certes, nous avons eu droit à toute la communication habituelle : articles de presse, petite photo avant de prendre l'avion, petit cliché avec le beau Tony Estanguet, textes dans le magazine institutionnel, discours des conseillers départementaux dans les cantons... Pourtant vous vous êtes peu investie et vous avez décidé d'apporter le minimum syndical sur les projets concernés. Pourquoi vous être contentés d'injecter seulement 250 000 euros au capital de la Base du Temple, une opération destinée au réaménagement du site ? Nous aurions pu aller au moins jusqu'à 500 000 euros comme évoqués initialement. Même la Région a pris la mesure de l'importance du projet et a choisi d'investir plus de 2,7 M€. Vous êtes passé ici, une fois de plus, à côté de l'enjeu. Ce site est pourtant emblématique en matière sportive dans le Lot-et-Garonne, d'une renommée internationale. C'est l'une des clés de voûte des JO 2024 dans le département et dans l'obtention du label ! Vous auriez dû aller plus loin, Madame la Présidente... Dommage.

Madame la Présidente, lors de votre prise de fonction, il y a près d'un an, vous avez annoncé vouloir incarner un renouvellement des pratiques et développer une véritable ambition pour le Lot-et-Garonne. Aujourd'hui, dans votre discours, nous avons plutôt entendu parler de continuité. Alors, un an plus tard, notre question est simple : qu'attendez-vous ?

M. DELBREL. – Madame la Présidente, mes chers collègues, le DOB est un passage obligé, qui soyons honnêtes, ne soulève ni les foules ni les passions, quand bien même le quorum a été largement atteint ce matin. Mais on doit se le « coltiner ». Par obligation. On doit d'ailleurs simplement acter que ce débat a bien eu lieu et c'est tout. Et dire que certains trouvent encore le moyen de s'abstenir. Faudra m'expliquer !

Les maires, adjoints ou simples conseillers municipaux que nous sommes, sont aujourd'hui rompus à l'exercice. Les conseillers départementaux aussi, forcément...

Coincé, cette année, en pleine fenêtre de tir électoral (attention aux balles perdues du côté de Marmande, Villeneuve, Tonneins ou encore Foulayronnes, pour ne citer que quelques points chauds des futures municipales), ce débat d'orientations budgétaires renferme pourtant en lui plusieurs enseignements et leçons à tirer. Si j'ai bien lu les 66 pages du rapport et si j'ai bien écouté tout à l'heure notre chère Présidente, on doit encore craindre le pire de notre « organisme » de tutelle, j'ai nommé l'État.

On dit souvent que le diable se cache dans le détail. On peut aussi affirmer, sans peur de se tromper, qu'il y a un loup, comme on dit, dans les dispositions particulières de la loi de finances 2020, concernant principalement les Départements. À croire que cette strate de notre imposant et indigeste millefeuille territorial est dans le collimateur de ceux qui nous gouvernent.

Je ne vais pas revenir, ici, sur les modalités de cette réforme fiscale, qui a fait beaucoup moins de « foin » que celle des retraites, et qui va pourtant priver les Départements, dont le nôtre, notre cher Lot-et-Garonne, de son dernier pouvoir de taux, qui plus est, sur la principale ressource de son budget.

Petit message amical à l'adresse des maires, surtout les futurs, mais je vous le redis, ce matin, les grands perdants de cette réforme fiscale seront les collectivités, Départements et communes, en tête. La suppression de la taxe d'habitation est une vaste fumisterie pour les communes, vous verrez on en reparlera...

Vous le savez tous, ici, mais en mai 2021 – année d'élections également –, les Départements se verront attribuer une fraction du produit national de TVA, qui viendra compenser, nous dit-on, la perte des recettes fiscales liées à l'impôt sur le foncier bâti, ce qui n'est pas forcément une mauvaise nouvelle, j'ai bien dit forcément. L'avenir nous le dira. Ou pas.

Ce qu'on sait aujourd'hui, en revanche, c'est que nous perdrons, à coup sûr, une année d'évolution de notre produit de TVA lors du passage du produit foncier bâti au produit de TVA entre 2020 et 2021.

Mine de rien, cette année « blanche » privera notre cher Lot-et-Garonne d'une enveloppe estimée à 2,8 millions d'euros, estimation – j'ai bien épluché le rapport – réalisée sur la base d'un taux de croissance de la TVA de 2,88% par an, soit le taux moyen annuel de croissance de la TVA depuis 2013. 2,8 millions d'euros, ce n'est pas rien !

Et attendez ce n'est pas fini, cette réforme fiscale va aussi impacter – et là c'est vicieux – les indicateurs de richesse, éléments fondateurs des péréquations horizontale et verticale. Et d'après les simulations, le potentiel financier par habitant du département, actuellement inférieur de 10 % à la moyenne nationale passerait à 9 % au-dessus de cette même moyenne, et la collectivité – écoutez-bien – deviendrait donc « plus riche » après la réforme. C'est à mourir de rire. Eh oui, nous sommes riches !

Du coup, notre Département perdrait près de 2 millions d'euros sur ses attributions au titre des fonds de péréquation et des concours de l'APA et du PCH. La double peine pour le Lot-et-Garonne qui croule, on le sait, sous le pognon.

Dans cet océan de mauvaises nouvelles, sabrons quand même le champagne à la possible stabilité de notre DGF autour de 52 millions d'euros en 2020. On se console comme on peut. Car le problème, on le sait bien, ne vient pas de la dotation globale de fonctionnement, mais bien de la non-compensation par l'État des fameuses allocations individuelles de solidarité (AIS) qui plombent le budget des départementaux ruraux.

Vous l'aurez compris, nous ne devons plus rien attendre de l'État. Sinon des mauvaises nouvelles qui s'amoncellent au fil des ans, des Présidents de la République et des réformes.

Notre Département devra s'en sortir seul. Seul comme un grand. À défaut de pétrole, il faudra encore trouver les bonnes idées. Pour exister.

Des idées comme le fameux dispositif « Du 47 dans les assiettes » qui était au cœur des débats, hier, au centre des Congrès d'Agen. Des ateliers portés par les Départements de France qui ont mis en lumière cette magnifique initiative lot-et-garonnaise, que beaucoup, aujourd'hui, nous envient. Ou comment mettre en œuvre une vraie politique publique d'achat, favorisant le local et les circuits courts, et de lutte contre le gaspillage dans le cadre d'un vrai service public de restauration collective. Le pari était osé, le Lot-et-Garonne l'a gagné. Avec brio. Et fierté. Pour reprendre les termes qui transparaissent jeudi de cette journée thématique, parfaitement organisée. Un grand bravo aux services et aux élus qui ont fait de cette manifestation une belle et franche réussite !

Je pourrais aussi évoquer, ici, les premiers résultats du premier budget participatif, lancé par notre institution départementale. Plus de 600 projets déposés sur les 21 cantons, pour un taux d'éligibilité record. Les votes débiteront le 3 avril prochain. On peut déjà parler d'un vrai succès participatif. Merci aux différents services du Conseil Départemental qui abattent, dans l'ombre, un

travail colossal.

Voilà deux belles réussites, parmi d'autres, qui rejaillissent sur notre département tout entier. Je ne reviendrai pas, ici, sur la gestion plutôt bien maîtrisée des finances départementales, qui laissent entrevoir, je le souhaite des lendemains qui chantent, à défaut d'enchanter. La reprise de l'investissement est un signal envoyé à tous. Le montant de notre épargne brute aussi. Pour combien de temps ?

Le plan pauvreté, la plateforme Job 47, le projet Center Parcs, le déploiement de la fibre, le campus numérique, le plan collèges, l'implantation de casernes et de gendarmeries, j'en passe et des meilleurs, les prochains mois seront bien occupés entre Garonne et Lot. Entre savoir-faire et faire savoir...

Et si c'était ça, notre vraie richesse ? À méditer !

M. GIRARDI. – Madame la Présidente, mes chers collègues, je voudrais à mon tour excuser Jacques Bilirit, le président du groupe, qui s'est un peu blessé un genou, rien de très grave sans doute, et qui ne peut pas être là aujourd'hui. Il m'a demandé, en tant que vice-président du groupe, de présenter l'intervention qu'il avait prévu de faire ici aujourd'hui. Je vais vous la lire, puis vous donner quelques petites appréciations personnelles par rapport à ce qui a été dit. Je trouve que des choses intéressantes ont été évoquées par la Présidente et par les autres groupes.

« Lors du vote du budget l'année dernière, j'avais rappelé qu'il nous fallait rester modestes devant les bons indicateurs financiers de notre collectivité. Même s'ils sont aujourd'hui confirmés et même amplifiés, je crois qu'il nous faut rester dans le même état d'esprit, tant les fragilités exogènes demeurent.

La première fragilité tient au transfert de la taxe sur le foncier bâti aux communes, compensé, pour les Départements, par une fraction de TVA, comme nous l'ont rappelé Madame la Présidente et Christian Dézalos. Vous l'avez compris, ce transfert réduit à néant notre autonomie financière.

Nous pourrions nous en accommoder si, ce faisant, nous n'étions pas doublement sensibles à la conjoncture économique : nous le savons, en cas de crise, le ralentissement de l'économie impactera la consommation des ménages, qui impactera les recettes de TVA.

Et en même temps, chaque ralentissement de l'économie jette son lot de travailleurs au chômage et nécessite l'accompagnement social du Département.

Si aujourd'hui la situation économique de notre pays nous permet de respirer, nous ne devons pas perdre de vue le risque d'un retournement.

Il s'agit donc, disons-le, d'une mauvaise réforme où les Départements sont les victimes collatérales d'une promesse de campagne faite dans la précipitation et sans en avoir étudié ni la faisabilité ni l'impact financier pour les différentes collectivités.

Je dis bien « pour les différentes collectivités », car au terme des transferts, seules les communes garderont une part d'autonomie financière identique. Le bloc intercommunal, selon le cabinet KPMG, y perdra également : son autonomie fiscale estimée à 54 % avant la réforme passera à seulement 35 % après la réforme. Et ce, en contradiction avec la montée en puissance des intercommunalités dont les champs de compétences s'élargissent.

Mes chers collègues, ceci étant dit, notre rôle est d'anticiper et de nous organiser pour faire du Lot-et-Garonne un département solidaire, attractif et qui préserve une qualité et un art de vivre. C'est le sens de notre session ce matin.

- Solidaire, car là où nous semons de la justice sociale et de l'équité, nous récoltons du bien vivre en Lot-et-Garonne ;
- Attractif, car là où nous réussissons à attirer des investisseurs, nous créons les emplois de demain.

Je rajouterai également vertueux sur le plan écologique et en matière de citoyenneté.

Le rapport annuel sur la situation en matière de développement durable qui vous est remis aujourd'hui montre à la fois le chemin parcouru, mais également celui qui reste. Sophie Gargowitsch nous le présentera tout à l'heure, mais permettez-moi de citer deux chiffres :

- Près de 19 % de la consommation totale d'énergie est issue, en Lot-et-Garonne, d'énergies renouvelables, contre 23 % en Nouvelle-Aquitaine. Nous avons là un défi à relever pour arriver au même niveau que la région.
- Le deuxième chiffre que je voudrais vous citer, c'est la baisse de 40 à 50 % de la consommation de gaz dans les bâtiments départementaux depuis 2011 qui génère une économie annuelle de 62 000 euros. Ce résultat démontre, s'il en était besoin, que la question écologique n'est pas que dogmatique, ni une affaire de « bobos ».

Ce rapport d'orientations budgétaires est le premier que nous soumettons, pour avis, au Conseil consultatif citoyen.

Je veux à mon tour les remercier pour leur travail. Appréhender les orientations budgétaires d'une collectivité n'est pas forcément un exercice aisé. Chacune et chacun s'est emparé du sujet et les débats ont été francs, riches et nourris.

Et parce que nous sommes sincères dans notre démarche de participation citoyenne, nous avons fait le choix de suivre au mieux leurs préconisations.

Enfin, un mot en conclusion sur le premier budget participatif. Avec plus de 600 idées déposées, les Lot-et-Garonnais se sont fortement mobilisés, démontrant, s'il en était besoin, que nos territoires ont des idées. Permettez-moi de saluer ici le travail de Laurence Lamy et de l'ensemble des services ayant permis ce joli succès. Maintenant, place au vote ! »

Avant cela, je voudrais revenir sur certains éléments. Dans un budget, des indicateurs pèsent sur son équilibre et sur les capacités que nous avons à produire des projets. Je voudrais signaler que les recettes augmentent de 2 %. Quand on sait que l'augmentation des bases de l'État est d'un point environ, cela signifie que la dynamique des bases en Lot-et-Garonne est positive : des maisons se construisent, des activités se développent. Il y a quelques années, la tendance était inverse. Les droits de mutation sont en hausse de 7,9 %, ce qui est très important, en lien avec cette dynamique des bases sur le foncier bâti. Mais cette recette est assez incertaine.

Un autre élément concerne la capacité de désendettement, qui est revenue à six ans alors que le seuil d'alerte est dix ans. Cet élément est majeur, il prouve que le Département est en bonne santé malgré le contexte difficile.

Je note également le renforcement de l'épargne nette, qui passe de 25,3 M€ à 29,1 M€. Notre marge de manœuvre augmente donc. L'enveloppe des investissements a également augmenté. Autant de chiffres qui montrent la bonne dynamique et la bonne gestion qui a été la nôtre.

J'ai écouté, avec beaucoup de ferveur, ce qu'a dit l'opposition. J'aurais tendance à dire que l'on vit une session historique, d'une certaine façon. Applaudir les résultats du Département de la part de l'opposition, c'est quand même un événement, n'est-ce pas ? Je dirais que l'opposition est sur la bonne voie pour rejoindre la majorité départementale, peut-être. Nous vous remercions pour ces applaudissements chaleureux.

Au niveau des aides aux associations, effectivement nous avons dû, en une période de crise très dure, les diminuer. Mais nous les avons restituées en deux ans, l'an dernier et encore cette année. Vous imaginez la douleur qui était la nôtre quand il a fallu baisser les soutiens aux clubs sportifs, aux associations. Mais comme la situation est un peu meilleure, nous les avons restitués.

Sur la question de la communication, qui est la litanie habituelle, je me souviens à peu près des mêmes propos à une autre époque, quand j'étais dans l'opposition. En gros vous dites : « Faites ce que je vous dis, mais ne faites pas ce que je fais. » En gros vous dites : « Ne communiquez pas trop, laissez-nous le faire, nous l'opposition. » Vous savez... Mettre en valeur les choses que l'on met en place et qui ont un impact positif sur le Lot-et-Garonne, c'est dans l'ordre des choses. Je crois que vous n'avez pas à chaque fois à critiquer ce sujet : c'est la vie normale d'une collectivité.

Je conclus sur le grand succès, évoqué par l'autre groupe, « Du 47 dans nos assiettes ». Hier, 20 Départements étaient présents au Parc des expositions à Agen. Honnêtement, je ne m'attendais pas à une telle participation. Une cinquantaine de Départements ont écouté nos débats. De nombreuses communes étaient présentes. Voilà un vif succès ! Je crois que dans le combat que l'on mène pour mieux identifier le Lot-et-Garonne à tous les niveaux, notamment au niveau national, l'initiative d'hier y a grandement contribué. Si au hasard et au bonheur des choses, le Congrès de l'Assemblée des Départements de France venait se faire en Lot-et-Garonne, ce serait la cerise sur le gâteau.

Mme GONZATO-ROQUES. – Bonjour, chers collègues, quelques éléments de réponse. Monsieur Lepers, vous avez parlé de goût d'inachevé par rapport aux propositions qui sont faites et débattues aujourd'hui. Concernant le RSA saisonnier, la possibilité de mobiliser du RSA complémentaire sur des contrats saisonniers, c'est une très bonne idée, dont nous avons parlé il y a quelques temps. Nous avons beaucoup progressé par rapport à la présentation que vous nous en aviez faite. Aujourd'hui, la piste retenue est une piste d'engagement vers un emploi durable et vers de la formation, pas uniquement pour que les allocataires du RSA soient des pools de travailleurs à mobiliser sur des travaux en tension. Je voudrais citer un chiffre : en 2019, la définition du travail saisonnier concerne moins de 300 personnes sur 10 000 allocataires du RSA en Lot-et-Garonne. La situation est importante à prendre en compte. Nous allons faire des propositions pour un dispositif pérenne, qui accompagne les personnes dans le retour à l'emploi.

Ensuite, vous avez eu raison de vous émouvoir de ces personnes en situation de vulnérabilité, qu'elles soient en attente d'examen de dossier à la MDPH ou au pôle des personnes âgées ou en protection de l'enfance. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a des procédures d'examen de dossier, ce qui garantit une équité dans le traitement. On ne peut pas déroger au fait qu'une expertise doive être réalisée pour évaluer les besoins.

Nous sommes tous dépositaires de requêtes dans nos cantons. Les gens viennent nous voir, et nous les écoutons tous. Il n'empêche que nous sommes aussi contraints par des règles législatives et administratives dans le traitement des dossiers.

Concernant l'ASE, la protection de l'enfance, nous sommes dans un contexte faisant suite à beaucoup d'émotion au niveau national, émotion fondée dans la plupart des cas. En Lot-et-Garonne aucun enfant n'est en attente de placement, comme cela peut se voir dans certains départements. Nous sommes très vigilants par rapport à cela. D'ailleurs nous avons à peu près 1 000 enfants qui relèvent de la protection de l'enfance en termes de placement, environ 2 000 qui sont suivis notamment en Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO). Il n'y a pas de retard dans la prise en charge des enfants de l'ASE, il est important de le signaler.

Ensuite, je crois que vous n'avez pas été sans noter les propositions de nouveautés, d'investissements, pour accompagner le personnel des EHPAD et de l'aide à domicile, notamment en termes de formation. Aujourd'hui, les besoins des publics accompagnés sont modifiés, et, en regard,

les besoins des professionnels doivent être modifiés. Donc la formation est un élément important dans les évolutions.

Je vais finir par notre sujet préféré, le bénévolat associé au RSA. Sur mon canton, certains allocataires du RSA se sont branchés sur le coin des assos. Dans tous les cas, comme tout citoyen lot-et-garonnais, un allocataire du RSA peut ou pas avoir envie de faire du bénévolat.

M. CHOLLET. – Madame la Présidente, chers collègues, deux remarques qui vont amener deux questions. Une remarque d'abord locale, puis une remarque beaucoup plus générale, peut-être plus adaptée au débat d'orientations budgétaires. Je voudrais revenir sur la réévaluation des associations sportives et culturelles, pour vous démontrer que sur une association il y a des choses à ne pas faire. Je veux parler du Florida, qui est une ancienne salle de music-hall, dans laquelle vous avez fêté des vœux, qui est labellisée depuis 1994 « scène de musique actuelle » par le ministère de la Culture, et qui a un financement intéressant parce qu'il est quadripartite : État, Conseil régional, Département et la Ville d'Agen. La Ville comme le Département, suite aux baisses de DGF, ont diminué les dotations au Florida : la Ville de 10 %, le Département de 30 %. J'ai du mal à comprendre, Madame la Présidente, que vous signiez un courrier, le 15 novembre, où vous demandez au président, Gérald David, d'engager très rapidement une procédure de sauvegarde auprès du tribunal de grande instance, car « votre bilan risque d'atteindre fin 2019 un niveau d'alerte avec 15 000 euros de fonds propres négatifs ». Je me demande de quel droit vous vous érigez en commissaire aux comptes de cette association. À mon avis, vous n'avez pas fait valider cette lettre par la commission Finances. Je serais étonné que Christian Dézalos et Mme Himber aient validé cela. Cette solution est totalement inadaptée par rapport à la situation professionnelle. Personne n'est venu voir l'évolution des budgets, qui finalement amènent à une situation moins dramatique. Dans le même courrier, vous écrivez que vous versez très tardivement le solde de subventions de la programmation et de l'établissement, c'est-à-dire 8 000 de 16 000 euros, et comme vous versez ces subventions très tardivement, la situation financière du Florida se tend. Cette attitude est tellement isolée, puisque ce financement est quadripartite et qu'il aurait été intéressant d'en parler avec les autres collectivités, notamment la Région et la Ville. Le commissaire aux comptes vous a répondu, Madame la Présidente, en disant que le juge du tribunal de grande instance regardera une chose fondamentale : la différence entre l'actif circulant et le passif exigible, c'est-à-dire respectivement 300 000 euros et 98 000 euros. Il a dit qu'il ne fallait pas s'affoler trop vite. Je ne sais pas qui dans votre service ou quel élu a dit : « Puisque c'est ça, la subvention exceptionnelle de 5 000 euros qu'avait demandée le Florida, vous ne l'aurez pas. » Eh bien je trouve ça totalement indigne, ceci d'autant plus que le Florida, comme la Ville l'avait demandé, a fait en sorte de réorganiser sa gouvernance : il s'est libéré d'une directrice, Mme Rossi, à la direction administrative et financière ; il a supprimé un poste de médiateur de l'action culturelle, un poste de chargé de relation en entreprise. Il a fait des efforts pour réduire ses charges, et en plus il a augmenté les recettes, puisque l'Agglomération, grâce à Baya Kherkhach, est venue l'aider au titre de la cohésion sociale, avec 10 000 euros.

Alors ce que je vous demande, Madame la Présidente, c'est que vous soyez mise au point sur ces dossiers-là et qu'on ne demande pas ça à une association qui est une fierté culturelle depuis 1994. Aucun Gouvernement, de gauche comme de droite, n'est venu mettre en cause cet établissement, cette association qui est une fierté non seulement d'Agen, mais aussi du Lot-et-Garonne. Pour en sortir par le haut, Madame la Présidente, je vous propose de vous appuyer sur les conseillers départementaux de ce canton, Baya Kherkhach et Pierre Chollet, pour mettre autour de la table la Ville et le Département et revoir le devenir financier de cette association, qui doit rester une fierté.

Ma deuxième remarque est au niveau beaucoup plus global. Je ne reviens pas sur tout ce qui a été dit, mais rappelez-vous, en 2017, de l'augmentation d'impôt de 20 %. Bien sûr que tous les indicateurs vont mieux, et heureusement qu'ils vont mieux ! Mais moi je voudrais vous dire : regardez bien les chiffres, parce que si vous revenez au DOB 2019, il vous disait que finalement l'appréciation pour le BP 2019 serait sur l'épargne brute de 34,8 M€. C'est ce qu'on avait marqué l'année dernière, et finalement, sur le DOB 2020, l'appréciation de l'épargne brute est à 49,7 M€. On passe grosso

modo de 35 à 50. C'est-à-dire que vous avez tapé fort sur l'impôt. C'est ce qu'il faut dire aux Lot-et-Garonnais, et je peux vous dire qu'on le dira aux Lot-et-Garonnais, parce que c'est la solution. On peut vous dire que l'évolution est historique, que les paramètres sont historiquement hauts, mais il ne faut pas oublier qu'en 2017 ça a tapé fort. Alors quelle est la stratégie ? Parce que le débat d'orientations budgétaires, c'est ça. Certes les marges de manœuvre ont augmenté, et tant mieux, mais où va-t-on ? Le principal problème est dans le temps. Le volant est bloqué. Quand on reprend l'impact de la réforme sur le levier fiscal du Département, vous aviez effectivement 25 % grâce au produit du foncier bâti, et vous tombez à 2 % grâce à cette fameuse taxe d'aménagement et cette taxe d'électricité. Vous commandez un bateau qui a un volant qui ne peut pas bouger. La question principale est celle-là. Où va-t-on ? Est-ce qu'il faut préserver ces marges de manœuvre financière ? Comment allez-vous faire dans cette administration qui, avec aussi peu de marge, va se retrouver avec une présence qui n'est pas forcément obligatoire même si les élus sont dans leur canton ? Où va le Département avec une telle réforme, celle qui nous bloque par rapport au levier fiscal.

Mme la PRÉSIDENTE. – Je vais donner la parole à Madame Joffroy et à Monsieur Dézalos, mais je voudrais quand même intervenir notamment suite aux propos de Monsieur Lepers. Soit je n'ai pas été très claire, soit vous n'avez pas été très attentif. J'ai bien entendu que vous aviez mis en avant un certain nombre d'actions et que vous les aviez félicitées. Cependant, en termes d'investissements, je pense que des annonces qui ont été faites sont à mon sens importantes et ne sont pas des annonces faites à la légère, notamment l'augmentation des investissements de plus de 3,7 M€, particulièrement sur les routes. La création d'un régime d'aide pour les EHPAD publics va concrètement améliorer la vie des résidents et les conditions de travail des salariés. Je cite aussi le soutien à la formation des personnels des établissements d'autonomie et les services d'aide à domicile, un soutien renforcé à la prise en charge des enfants de l'ASE, ce dont a parlé Madame Gonzato-Roques, en complément de l'ARS, parce qu'il n'est pas question qu'on fasse tout seul. Je rappelle aussi que j'ai créé dès la DM1, en 2019, six postes de coordinateur pour améliorer les procédures et le fonctionnement du service de la protection de l'enfance. Oui, je considère que le Département assume ses compétences de solidarité, même si on peut toujours mieux faire et toujours plus. Maintenant, il ne vous a pas échappé qu'en termes de fonctionnement nous sommes les pieds et mains liés au Pacte de Cahors, que nous n'avons effectivement pas signé, mais que nous avons particulièrement bien respecté. Oui, le Département investit, vous l'avez souligné de façon favorable : plus de 70 M€ sur les collèges. Donc il me semble quand même que nous sommes encore une collectivité qui investit.

Concernant le Florida, oui, je me suis permis d'aller rencontrer l'ensemble de l'équipe et son conseil d'administration, parce que c'est eux qui nous ont alertés sur les difficultés financières qu'ils constataient. Quand il y a des difficultés telles que celles qu'ils nous ont présentées, il m'a semblé normal qu'on puisse avoir plus de précisions. Chose que nous avons demandée. Effectivement, nous n'avons pas souhaité répondre à la demande de subvention exceptionnelle. Cependant, un travail de fond est mené avec notre service et cette structure pour essayer de trouver un équilibre. Ils ont fait des efforts, vous avez raison de le souligner. Des départs ont lieu, de gros efforts de fonctionnement ont été faits. Il n'empêche qu'aujourd'hui la situation est très fragile et que je vais être vigilante sur cette structure. Je ne remets absolument pas en question la qualité de ce qu'ils proposent, parce qu'ils proposent une programmation sur l'année qui peut être très intéressante. Il n'empêche que cette structure est très fragilisée. Mais je ne suis pas là pour augmenter sa fragilité, bien au contraire. Peut-être que c'est comme cela vous le percevez, mais en tout cas ce n'est pas du tout mon but.

Mme JOFFROY. – Effectivement, je veux apporter un certain nombre de précisions sur ce dossier qui est suivi de manière très attentive par les services et les élus. Monsieur David est une personne qui est en contact très régulier avec tous les intervenants. Il avait en effet demandé à rencontrer Madame la Présidente, ce qui a été fait. Il est en contact de façon très régulière avec moi-même, mais également avec les services. Lorsque nous avons été destinataires de cette demande de subvention exceptionnelle, il nous avait été présenté une situation financière au bord du dépôt de

bilan. Nous avons simplement constaté qu'à partir du moment où une structure se présente de cette façon, des outils juridiques existent, et la procédure de sauvegarde de justice est tout à fait judicieuse lorsqu'on veut échapper à un dépôt de bilan qui nous était présenté comme quasiment certain. Nous n'avons jamais cherché à rien imposer à cette structure, qui par ailleurs a un expert-comptable et donc est en capacité d'avoir des conseils à ce niveau. Mais force est de constater que lors du conseil d'administration qui s'est tenu, puisque j'étais destinataire du rapport et des différentes interventions, le Florida nous dit aujourd'hui qu'il est dans une année d'équilibre, parce qu'il a commencé à prendre conscience d'un certain nombre d'éléments qui lui avaient été évoqués depuis des années, à savoir qu'il était nécessaire de maîtriser notamment sa masse budgétaire et ses charges salariales. Lorsque vous avez une structure qui a 11 salariés dont 4 cadres, cela peut effectivement poser des problèmes de masse salariale, qu'il était à mon sens nécessaire de maîtriser. Je crois que cette réflexion est aujourd'hui acceptée par l'ensemble des intervenants. Le budget qui a été présenté lors de ce conseil d'administration est un budget qui est à l'équilibre, certes fragile, mais à l'équilibre. Aujourd'hui, grâce aussi à l'intervention de l'Agglomération, qui a décidé de participer au budget de l'association, le budget est revenu à l'équilibre. Nous sommes bien évidemment attentifs à cette association, qui sait de toute façon nous solliciter lorsqu'elle en a besoin. Il faut quand même préciser que c'est une association que nous aidons de manière très importante, sur plusieurs régimes d'aide, et qu'elle fait partie des trois ou quatre associations dans le département que nous aidons le plus. Cette association avait peut-être des pratiques dont elle se rend compte aujourd'hui qu'il faut les maîtriser. Je donnerai simplement un exemple : nous avons demandé aux associations culturelles de présenter le rapport financier en fin d'année afin de toucher le solde de la subvention, et pour l'année 2018 la seule association qui n'a pas joué ce jeu et qui ne l'a pas fourni, c'est le Florida. Le Florida a donc perdu le solde de sa subvention, ce qui avait été indiqué de façon très claire à l'ensemble des associations, et c'est la seule qui n'a pas joué le jeu. Pour l'année 2019, il n'y a pas eu de difficulté, elle nous a adressé son rapport financier et a donc perçu la totalité des subventions qui ont été votées par notre assemblée. Je crois que c'est un rapport de confiance qui doit être instauré avec le Florida et que les relations sont aujourd'hui particulièrement bonnes. Bien évidemment, nous serons toujours attentifs au devenir de cette structure, qui est essentielle et indispensable dans le paysage culturel de notre département. Elle le sait et nous le savons aussi, et donc il n'est pas question aujourd'hui de mettre en péril cette structure, mais simplement d'arriver à une gestion financière plus rigoureuse, et je crois qu'aujourd'hui cela a été compris par l'ensemble des intervenants.

Mme la PRÉSIDENTE. – Par rapport à votre intervention sur le DOB, vous faites référence à l'augmentation de la fiscalité. Il n'est pas question pour moi de l'ignorer et de l'occulter. Je crois que tout le monde en est conscient. À un moment donné, cela a été dicté par la Chambre régionale des comptes. C'était lié à un désengagement de l'État, à une compensation loin d'être suffisante concernant les AIS. Nous n'allons pas renier cette augmentation de la fiscalité. Ceci étant, si les ratios sont ce qu'ils sont aujourd'hui, c'est aussi lié à une politique déterminée et à une gestion rigoureuse des différentes directions, des différents services et des différentes missions. Mais comme je l'ai dit dans mon propos et comme l'a rappelé Monsieur Dézalos, il existe des zones d'incertitude, notamment sur la compensation de la perte du foncier bâti. Cependant, si le mot « saine » ne vous convient pas pour qualifier la situation, disons qu'elle est améliorée et qu'elle nous donne une petite marge de manœuvre. Je ne vais pas non plus faire de la « gloriole ». Il me semble que les orientations que nous prenons par rapport à cette marge répondent à des besoins spécifiques, qui correspondent à nos compétences, c'est-à-dire les solidarités sociales et territoriales. Aujourd'hui, il me semble que notre collectivité est très présente sur les territoires et qu'elle a tout intérêt à continuer à agir au niveau de ses compétences. Ce que nous allons apporter au niveau de la dépendance, de l'aide sociale, des différents secteurs, montre que nous sommes plutôt interventionnistes.

M. DÉZALOS. – Madame la Présidente, vous venez de dire ce que je voulais dire. Je veux quand même redire clairement qu'effectivement c'est sur l'injonction de la Chambre régionale des comptes – il ne faut pas le nier – que nous avons relevé le taux de fiscalité du foncier bâti. Si nous ne l'avions pas fait, le budget du Département aurait été réglé d'office par Mme la préfète. C'était la situation, nous ne pouvions pas y échapper. Pour quelle raison ? Vous le savez bien. Sur les AIS, de

l'ordre de 108 M€, nous avons un reste à charge de plus de 40 M€. C'est ça, la réalité. Ce que je note avec satisfaction, Pierre, c'est que qu'aujourd'hui personne ne conteste le redressement des finances du Département. Je crois que c'est important de faire ce constat. Si j'étais dans l'opposition, je tiendrais peut-être les mêmes propos, en disant que la pression fiscale est trop forte, mais c'est facile de dire cela. En 2017, nous n'avions pas d'autre choix. Moi je pose la question : est-ce que nous avons gaspillé les marges de manœuvre qui en ont résulté ? Je ne crois pas. Ces marges de manœuvre ont permis, vous l'avez bien vu, de conforter l'effort d'investissement du Département, et c'était une chose indispensable. Elles permettent aussi de désendetter la collectivité, qui avait une dette élevée, qui baisse régulièrement : nous sommes passés de 261 M€ à 251 M€ de dette. Il faut poursuivre, parce que des marges supplémentaires seront ainsi dégagées pour investir et pour accorder davantage de moyens.

J'ajoute quand même, comme l'a dit la Présidente, qu'il n'y a pas eu que la fiscalisation supplémentaire : il y a eu des efforts de gestion, une rigueur de gestion, dont nous avons d'ailleurs discuté ensemble dans la commission de refondation. Nous avons pris ensemble un certain nombre d'engagements, qui ont été tenus en matière de maîtrise des dépenses de personnel, d'économie de gestion, de recherche d'optimisation et de rationalisation. Je peux porter témoignage des efforts qui ont été faits dans les différentes directions du Département, notamment dans le secteur social. Le premier réflexe était de dire que dans le secteur social les besoins sont tels qu'il n'y avait pas de marge de manœuvre. Un travail a été entrepris, les droits des bénéficiaires sont préservés, ne sont pas remis en cause, mais nous avons pu obtenir des économies. Pour le budget 2020, nous limitons à 0,6 % l'évolution de nos dépenses sociales. Franchement, qui l'eût dit il y a quelques années ? C'est facilité par des raisons démographiques et autres, mais aussi par des efforts de gestion qui ont été faits. C'est de bonne guerre de dire que le taux de fiscalité du foncier bâti est trop élevé, mais je crois que ce n'est pas le cas et qu'il faut profiter de nos marges de manœuvre pour faire ce que nous faisons, c'est-à-dire de l'investissement supplémentaire et du désendettement.

Mme BRANDOLIN. – Il faut dire que cette histoire de Cour des comptes était une manœuvre habile de la part de Monsieur Camani pour ne pas assumer cette augmentation d'impôt. Il faut quand même le redire, cette restauration des marges de manœuvre, Madame la Présidente, elle est due à votre augmentation de 20 % de la taxe foncière. C'est énorme ! Vous parlez d'efforts de bonne gestion, certes, mais c'est aussi le recul de toutes vos interventions qui a mené à cette restauration des marges de manœuvre. Dans votre discours d'introduction ou dans le discours de présentation de Christian Dézalos, j'aurais quand même aimé qu'à l'instar des remerciements que vous avez adressés à vos services, qui le méritent, vous adressiez un remerciement aux Lot-et-Garonnais qui, tous les ans, paient cette taxe foncière pour voir les restaurations des marges de manœuvre du Département. Mais je me dis aussi que peut-être, Madame la Présidente, vous étiez trop absorbée, vous et vos collaborateurs politiques, à vous occuper de la campagne municipale d'Agen pour penser à remercier les Lot-et-Garonnais.

Mme la PRÉSIDENTE. – Excusez-moi, Madame Brandolin-Robert, mais je trouve vos propos très déplacés. Vous êtes 24 heures sur 24 sur les réseaux, effectivement on m'a fait part ce matin de réflexions d'un directeur de cabinet qui est aussi, je crois, directeur de campagne, ce qui semble un peu curieux. Mais je trouve que ce n'est ni le lieu ni le moment d'aborder ce genre de sujet.

Mme KHERKHACH. – Pour rebondir sur les propos de Clémence Brandolin-Robert, je crois que ce qu'elle vous précise là vient aussi du fait que vous soyez investie dans cette campagne au nom de votre statut de Présidente du Département du Lot-et-Garonne et non d'un autre statut politique, où là on aurait tout à fait compris.

Mme la PRÉSIDENTE. – Excusez-moi de vous interrompre, est-ce que vous pouvez être plus précise ?

Mme KHERKHACH. – Vous inscrivez un soutien en tant que Présidente de Lot-et-Garonne. Monsieur Camani ne l'avait pas fait, on avait trouvé cela très respectueux.

M. CAMANI. – C'est n'importe quoi !

Mme KHERKHACH. – Je voudrais revenir sur le sujet du Florida, sur ce qui s'est passé autour de cette situation financière difficile qu'a traversée le Florida. Pierre Chollet a bien resitué le contexte et, d'une certaine façon, votre ingérence dans ce dossier – je la qualifierais ainsi. Au-delà de cela, face à la situation difficile, financièrement parlant, de certaines associations, qui se tournent naturellement vers le Département, l'Agglomération ou la Ville d'Agen, je crois qu'il conviendrait d'adopter un réflexe qui soit plus de l'ordre de la réunion partenariale, comme nous l'avons fait hier pour l'association Coup de pouce, comme nous sommes en train de le faire avec l'association Alizé, qui est en grande difficulté financière, pour trouver des solutions de manière collective, surtout pour des associations qui rayonnent et dont les actions concernent un très grand nombre de Lot-et-Garonnais et qui participent à l'accompagnement et à la cohésion sociale.

Je voudrais intervenir au sujet du RSA Bénévolat. Christine Gonzato-Roques, il ne s'agit pas de rendre ce dispositif obligatoire. Je vais repréciser la proposition que nous avons faite. Il s'agit de le proposer comme un levier, un dispositif d'accompagnement, à un moment donné dans le parcours d'accompagnement des bénéficiaires du RSA, en visant des associations dont les secteurs d'activité pouvaient intéresser ces personnes-là, eu égard aux projets professionnels qui sont les leurs. Je voulais repréciser le caractère non obligatoire, sinon cela n'a aucun sens. On sait que ce tout ce qui est obligatoire et coercitif n'apporte pas les effets escomptés. Je ne sais pas où vous en êtes sur ce dispositif, quelle décision prendra Madame la Présidente. En tout cas on ne vous jugera pas d'échouer sur ce type de dispositif, mais sur le fait de ne pas essayer. Pour nous, c'est quelque chose qui n'est pas compréhensible au vu du dispositif que vous mettez en place en plus sur le RSA et l'emploi saisonnier. J'ajoute que vous êtes vous-même dans une logique aujourd'hui de rendre obligatoire l'inscription pour tout nouveau bénéficiaire du RSA au dispositif JOB 47. Il s'agit de faire du RSA Bénévolat une proposition, parce que vous savez que cela participerait effectivement à la remobilisation sociale et professionnelle et favoriserait le retour à l'emploi. C'est bien de cela dont il est question et c'est bien cela l'objectif.

Mme BESSON. – Pour revenir sur le RSA emploi saisonnier, je voudrais savoir quand ce dispositif sera effectif. On en parle beaucoup. On en a besoin maintenant. On est en train de constituer les équipes et l'on connaît des problèmes de recrutement et l'on doit aussi faire face aux pics d'activité. Il faut quand même se rappeler qu'il a fait très chaud en 2019. Des producteurs ont perdu une partie de la production parce qu'ils manquaient de main-d'œuvre. Il existe aussi un problème du fait d'un grand développement des serres, qui demandent énormément de main d'œuvre notamment pour les tomates. Des projets d'agrandissement sont bloqués à cause des problèmes de main d'œuvre. Je voudrais donc savoir où on en est de ce dispositif attendu des agriculteurs.

Mme la PRÉSIDENTE. – Quelques précisions par rapport à notre volonté de travailler sur ce dossier, évoqué lors d'une dernière commission permanente. Finalement, ce n'est pas si simple que cela. Nous avons rencontré toutes les filières, et l'objectif que nous nous fixons n'est pas d'assurer le RSA quand les gens font des travaux saisonniers. Il ne faudrait pas qu'ils s'installent dans ce fonctionnement, sinon cela voudrait dire que cela recommencerait tous les ans. L'objectif est qu'ils sortent du travail saisonnier et qu'ils puissent trouver un emploi pérenne. Nous sommes en train d'y travailler avec les différentes filières. Il semble que cela va se faire. Nous en parlerons au vote du budget primitif. J'entends ce que vous dites, sur le démarrage de la saison. Mais des travaux saisonniers, il y en a toute l'année dans notre département. Mais vous avez raison, les fraises vont arriver... Je comprends que vous puissiez être impatiente, mais notre objectif est de pouvoir assurer à des gens qui font des travaux saisonniers qu'ils garderont le RSA pendant un certain temps, mais sans renouveler tous les ans la même logique. Il s'agit de pouvoir les intégrer. C'est l'objet du travail avec la Chambre d'agriculture et les différentes filières agricoles. L'idée est qu'un salarié puisse aller sur plusieurs propriétés. C'est quelque chose que nous souhaitons institutionnaliser et qui va se concrétiser, mais je ne saurais vous dire quand précisément.

M. GIRARDI. – Madame la Présidente, il y a quelque chose qui me choque un peu dans le débat sur l'augmentation des impôts il y a quelques années. À l'époque, c'était une nécessité, ce qui nous amène aujourd'hui à passer quasiment du catastrophisme à l'euphorie. La situation est meilleure, nous avons plus de capacités. C'est vous qui nous dites que nous sommes dans l'euphorie. Ce n'est pas vrai, ce n'est pas ce que j'ai dit, ce n'est pas ce que Christian a dit, ce n'est pas ce que la Présidente a dit. Mais ça va mieux, c'est vrai. Mais vous venez contester le fait qu'on ait produit cette augmentation. Je dirais, à votre place et à notre attention : « Vous avez eu une idée géniale ! » Parce qu'imaginer que si aujourd'hui on avait une compensation de la TVA sur la base du foncier bâti, avec 20 % de moins, alors qu'on sera muselé sur les impôts, le Département serait mort. Cela va nous permettre d'avoir une compensation de TVA sur ce niveau de recettes du foncier bâti que l'on n'aura plus. C'est vital pour les années à venir. Vous menez un débat qui est archaïque sur cela. Nous allons perdre ce moyen, après avoir perdu la taxe professionnelle et la taxe d'habitation. Mais pour le moins qu'on ait une compensation sur une fiscalité qui nous permette de vivre normalement et d'arriver à faire des choses ! Donc c'est essentiel qu'on ait ce niveau de recettes de foncier bâti aujourd'hui pour avoir une compensation en TVA de ce niveau et pouvoir continuer à exister.

Mme DUCOS. – Les interventions successives de mes collègues étaient surtout pour souligner l'idée qu'on ne discute pas du fait que vous avez fait cette augmentation, qu'il y a eu des conditions particulières. On ne va pas revenir sur le passé. Mais il faut juste reconnaître que ce souffle qui est donné, cet avenir qui s'éclaircit – mais il faut faire attention parce que l'éclaircie peut être très courte –, vient de l'effort collectif de tous les Lot-et-Garonnais, qu'il faut remercier. Ce choix a été adopté, mais il faut quand même souligner que c'est ce levier qui a permis d'arriver aujourd'hui à une situation meilleure. Point final. C'était ma perception personnelle.

Je voudrais revenir sur un sujet qui concerne l'investissement sur l'état de nos routes, un sujet important, qu'on aborde souvent de manière plus ou moins passagère. On parle d'une augmentation à venir des investissements sur les routes, mais avec un réel réalisé qui est plus faible. Je crois que c'est un sujet qui est majeur pour la sécurité, les routes étant très encombrées. Les aménagements de nos routes ne sont plus, à certains endroits, conformes aux besoins d'aujourd'hui. Par exemple, la commune d'Aiguillon vous a sollicité pour une partie du réaménagement de la RD 813, effectivement avec des lieux de tourne-à-gauche qui sont dangereux aujourd'hui. Des constitutions de réserves foncières avaient été faites pour demander des travaux à ce niveau. Je crois qu'il y a beaucoup d'investissements à faire sur nos routes et que c'est un point majeur à continuer d'actionner et à intensifier.

Mme la PRÉSIDENTE. – Dans notre propos, nous vous avons parlé d'une augmentation de l'investissement de 3,7 M€ sur les infrastructures routières.

M. MERLY. – Monsieur Merly a eu l'herbe coupée sous les pieds par son binôme. Je voulais intervenir, au milieu de ces échanges mouchetés, dans l'intention toujours un peu complaisante du DOB, parce que j'ai été interpellé plus d'une fois là-dessus et d'ailleurs je viens de vous écrire, Madame la Présidente, sur l'état précaire du réseau routier. C'est l'une de nos compétences, qui coûte cher, j'en conviens, de plus en plus cher, hélas. Nous sommes régulièrement interpellés sur ce sujet, et résonnent en moi les cris d'orfraie de mon excellent ami Raymond Girardi, qui n'avait de cesse, à l'époque où il était dans l'opposition, de dénoncer l'état calamiteux des routes et le traitement insuffisant des accotements. Cela faisait partie de son catéchisme. À chaque session ; Raymond Girardi brillait de mille feux sur ce sujet. Je voulais seulement et très gentiment vous dire que nous sommes souvent interpellés sur ce sujet, et je crois qu'il faudrait être intellectuellement malhonnête pour ne pas reconnaître que l'état ne s'est pas amélioré. Je conviens que cette compétence est lourde et qu'elle ne cesse de prendre de la valeur si j'ose dire.

M. LEPERS. – Raymond, vous venez de me confirmer qu'on a vraiment des différences : être visionnaire dans l'augmentation des impôts, c'est vraiment avoir un logiciel très différent. Ensuite, oui, nous sommes une opposition constructive, nous l'avons toujours été, nous savons dire quand les choses avancent et quand elles n'avancent pas. Sur les collègues, il était temps, oui, ces

investissements sont importants et nécessaires. Oui, le site des associations est quelque chose qui se fait dans pas mal de départements, il était temps qu'on le fasse, et on sait le dire. Pour le RSA, on ne peut qu'être content puisque cela venait de notre groupe.

Sur les difficultés des services, nous vous interpellons, nous sommes des élus de terrain, nous vous répétons ce qui se passe sur nos cantons. J'ai entendu que tout allait bien, mais moi je vous dis que nous sommes régulièrement interpellés par les administrés sur des dossiers qui n'avancent pas, sur des inquiétudes notamment de personnes âgées. Sur le RSA Bénévolat, au moins les choses sont claires aujourd'hui. Nous essayons en permanence d'essayer de passer cette proposition, mais on n'y arrive pas, peut-être pour des raisons idéologiques. Mais je ne lâcherai rien, car je pense que c'est vraiment important et pour le monde associatif et pour les bénéficiaires. Ensuite, sur le label des talents, je vous confirme que pour l'instant ce n'est que de la « com ». On verra les actions concrètes pour la suite, mais pour l'instant je n'en vois pas.

Enfin, dernièrement, j'ai été interpellé par je ne sais plus qui disant que « le président de l'opposition parle de l'augmentation d'impôts ». Non, ce n'est pas le président de l'opposition qui vous parle, c'est le citoyen. Je vous l'ai dit la dernière fois, je le répète, je suis gêné des débats qui ont démarré ce matin avec de l'autosatisfaction, avec des moments « historiques » où l'on retrouve des marges de manœuvre. Je suis gêné, je m'imagine ce que les gens qui nous regardent et nous écoutent doivent penser. Je vous parle du citoyen qui a pris 20 % d'augmentation d'impôts. Sur des villes comme les nôtres, on atteint des niveaux de fiscalité totalement fous, on en perd l'attractivité territoriale. Quand j'entends parler de niveaux historiques et exceptionnels, je suis gêné en tant que citoyen qui, tous les jours, voit partir des gens des villes surimposées. Ce n'est pas du tout de la polémique. On a l'impression qu'il ne s'est rien passé, que tout va bien parce qu'on gère mieux. Non, il faut dire la vérité : c'est vraiment l'augmentation d'impôts qu'ont subie les Lot-et-Garonnais qui nous permet d'être dans cette situation. J'insiste là-dessus parce que ce n'est pas de la polémique politicienne, c'est pour remettre le débat au juste niveau.

Mme la PRÉSIDENTE. – Monsieur Lepers, il y a quelque chose qui me surprend. Vous ne pouvez pas reprocher que des dossiers prennent du retard (l'une de vos collègues, Madame Cambournac, est à la commission APA), même s'il est vrai que des dossiers prennent du temps et qu'il peut être difficile de mettre en place des plans d'action, et globalement cela marche, et en même temps il faut des recettes...

M. LEPERS. – Vous les avez augmentées.

Mme la PRÉSIDENTE. – Est-ce que vous avez bien entendu ? Est-ce que vous vous souvenez de la dernière décision modificative ? Il y a eu la création de six postes de coordinateur et des postes au niveau des collèges. Des efforts sont faits pour améliorer les services.

M. LEPERS. – On vous remonte les informations du terrain.

M. HOCQUELET. – Merci, Madame la Présidente. Je voudrais dire deux choses. Je comprends, vous êtes dans l'opposition, ça m'arrive d'être dans l'opposition aussi, mais marteler sans arrêt « 20 %, 20 %, 20 % »... Vous savez très bien que les gens regardent le bout de la feuille, et au bout de la feuille il n'y a pas eu 20 %. Donc soyons honnêtes au moins intellectuellement là-dessus. À propos d'imposition, je me souviens – mais Pierre Camani le fera beaucoup mieux que moi – que c'était un des éléments qui a mené au redressement. Un élément fort, un élément lourd, on est d'accord. Il y avait trois tiers, je m'en souviens très bien. Et je rappelle que la Cour des comptes proposait de recourir à cela et, entre autres, de supprimer intégralement ce qui n'était pas obligatoire, dont les subventions à la culture et les subventions au sport, ce que nous nous sommes refusés à faire. On aurait pu sûrement lever moins d'impôts à ce moment-là si l'on avait suivi ce choix. Même si on a baissé les subventions, on a voulu rester présent sur ce sujet. Je comprends que les échéances électorales amènent à la démagogie, mais quand même !

Mais mon intervention était pour Alain Merly. Je suis d'accord avec lui : les routes sont un élément important, une compétence importante du Département. Lorsqu'il a fallu faire des efforts, pendant des années, on a regardé le plus gros poste, car c'est plus facile de gagner de l'argent sur le plus gros poste. L'investissement a été réduit sur les infrastructures, mais le Président et le premier Vice-Président étaient attentifs à l'état des routes, et à un moment on ne peut plus diminuer l'investissement parce que cela se traduirait ensuite par des coûts beaucoup plus élevés. Une année a permis de bien cibler les routes qui étaient défectueuses. Le Président Camani a été très vigilant là-dessus. Dès qu'on a pu, on a remonté l'investissement. Fabien Duprez était à l'époque directeur des infrastructures, et j'ai bien vu le travail réaliste qui a été fait. Mais je suis d'accord avec vous, et c'est pour cela que je regrette à titre personnel, sans engager le groupe, compte tenu de l'importance de ces investissements, qu'on mette 6 M€ dans un échangeur qui n'a aucun lieu d'être et sur lequel on n'avait pas à aller. J'aurais préféré qu'on les mette sur les routes. À ce moment-là, j'aurais aimé être soutenu, y compris par l'opposition. Malheureusement, il y a des choix d'investissement qui privent le budget des routes.

M. CAMANI. – Madame la Présidente, un mot simplement pour rappeler à l'opposition à un peu plus d'humilité et d'honnêteté intellectuelle. Vous savez tous pourquoi l'augmentation de fiscalité est arrivée, non pas parce que le Département était mal géré, mais parce que nous avons voulu tenir notre parole de ne pas augmenter la fiscalité. Nous ne l'avons pas augmentée pendant huit ans, et, vous le savez très bien, le reste à charge, qui n'a cessé d'augmenter et qui continue à augmenter, moins fortement qu'auparavant, mais qui continue à augmenter, nous a menés dans une difficulté financière. Donc invoquer cette hausse de fiscalité pour dire qu'aujourd'hui nous avons une meilleure santé, ce n'est pas vrai : nous n'avons fait qu'essayer de rétablir des équilibres. Si vous travaillez un peu, tous les chiffres démontrent qu'un travail de fond est fait dans cette collectivité pour faire en sorte que le fonctionnement reste dans les clous, évolue d'une manière très faible, et je crois que la majorité peut s'enorgueillir et être fière des actions qui sont menées. J'ai constaté avec grand plaisir que vous commencez – la force de la réalité vous y oblige – à saluer quelques actions. Vous en avez beaucoup oublié, mais il y a tellement de belles actions, hier notamment, avec « Du 47 dans nos assiettes », qui est un sujet exceptionnel. Il n'y a pas un département en France qui a pris ce sujet de la manière dont il a été pris en Lot-et-Garonne, c'est-à-dire de manière systémique, concernant l'ensemble des collèges, sur la totalité du spectre d'intervention.

Mais si je parle d'humilité et d'honnêteté intellectuelle, c'est parce que nous avons été obligés d'augmenter. L'Agglomération d'Agen et la mairie d'Agen n'ont pas été obligées d'augmenter la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Je vous demande d'aller vérifier l'impact financier pour chaque Lot-et-Garonnais, pour les Agenais. L'impact a été extrêmement fort, Christian Dézalos le sait bien. Vous avez augmenté aussi le prix des services : les prix des cantines sur Agen sont exorbitants aujourd'hui, et cela touche les catégories sociales les plus défavorisées. C'est pour cela que je vous appelle à un peu plus d'humilité et d'honnêteté intellectuelle.

Pour conclure, Madame Brandolin-Robert – qui ne sait intervenir que sur de la polémique, je ne l'ai jamais entendue dans cet hémicycle proposer une mesure concrète, positive ; j'espère que vous le faites dans d'autres hémicycles, mais ici il faudra nous démontrer un peu plus de créativité dans ce domaine –, j'ai l'impression de tomber des nues quand je vous entends critiquer le fait que la Présidente soutienne une équipe municipale. Mais allez voir une liste ! Monsieur Dionis du Séjour s'engage en faveur de Monsieur Costes. C'est tout à fait dans ses prérogatives de soutenir une liste aux municipales.

Mme HAURE-TROCHON. – Merci, Madame la Présidente, de me donner la parole. Il me semblait important de rappeler que la première violence, la première injustice, vient de l'État. Actuellement, l'État n'assure pas la sauvegarde de l'ensemble de ses citoyens. Il y a des citoyens de seconde zone. C'est cela qui me paraît le plus important à dénoncer, pas les querelles internes qu'on peut voir ici. J'attire votre attention sur les réunions qui ont lieu actuellement avec le sous-préfet sur le département. Je me suis rendue au projet des 3D (décentralisation, différenciation et déconcentration) et c'était intéressant, l'idée étant de redonner aux locaux un pouvoir de décision, sauf que là encore il

y a un flou artistique sur le financement des mesures, et nous sommes un peu échaudés. Le seul moyen, me semble-t-il, qui a été pertinent, parce qu'à un moment donné, à force de puiser dans les réserves, avec cette pression qui est faite à chaque fois sur les budgets, a été de faire un budget où l'on a symboliquement instauré la part de l'État : ce qui aurait dû nous revenir. Ce n'est pas le cas. À un moment donné, il faut quand même rappeler les choses dans leur contexte. La première violence vient de l'État. De temps en temps, j'aimerais que l'on remette le braquet à la juste distance.

M. DELBREL. – Madame la Présidente, déjà je retire mon propos liminaire quand je disais que le dogme ne soulevait pas les passions. Force est de reconnaître qu'elles sont sans doute exacerbées par la prochaine séance électorale. On va quand même passer plus d'une heure et demie sur un impôt qui va disparaître. Clémence, je te rejoins en toute honnêteté et en toute objectivité : on peut le dire aujourd'hui, je l'ai dit à une époque et je le redis aujourd'hui, la majorité présidée par Pierre Camani en 2017 a réussi un très joli coup politique. Il faut avoir l'honnêteté de le reconnaître, qu'on soit dans la majorité ou dans l'opposition ou entre les deux. Je n'aime pas trop qu'on jette des regards dans le rétroviseur, mais c'est vrai qu'il n'y a pas d'avenir sans passé, et de temps en temps on est obligé de faire allusion à des époques passées. Je veux aussi rappeler, comme je l'avais dit une fois en séance : depuis les années 2000, il y a eu trois périodes d'augmentation d'impôts. En 2002-2003, on avait eu une augmentation de 27 % (le Conseil général était alors présidé par M. Jean-François Poncet). En 2009-2010, sous la présidence de Pierre Camani, il y avait eu 13 %. Et en 2017, il y a eu les fameux 20 %. Rappelez-vous, je vous le disais, tous les six-sept ans, nous serons amenés à augmenter l'impôt foncier. En 2023, il n'y aura plus d'impôt foncier, et je souhaite beaucoup de courage à ceux qui nous succéderont ici dans cet hémicycle pour trouver une astuce, parce que c'est un cycle. Aujourd'hui on ne peut pas pleurer sur l'augmentation d'impôts. Au regard du contexte, surtout du désengagement de l'État, on était contraint d'avoir cette augmentation. Elle est historique, elle est cyclique, et la prochaine aura lieu (ou pas) en 2023-2024. C'est comme ça.

M. MERLY. – En 2002, je voudrais signaler qu'il y avait eu une augmentation d'impôts parce qu'il y avait eu la mise en place de l'APA. À la différence de ce qui s'est fait par la suite, il y avait eu de très fortes interventions du Conseil départemental sur des tiers, et on avait d'ailleurs reproché au Président Jean-François Poncet de nourrir la campagne sénatoriale avec cette manne. Cette différence est notable et notoire. Aujourd'hui, non seulement on a diminué les interventions, mais on a augmenté les impôts. Je rejoins le fait que l'État est défaillant, et d'ailleurs je n'ai jamais caché ma position là-dessus. À l'époque, les communes étaient abondamment dotées, les associations aussi, et les projets étaient très largement soutenus, ce qui pouvait contrebalancer l'augmentation d'impôts. C'est une différence notable.

M. LEPEERS. – Question absolument pas polémique, mais j'aimerais bien qu'on puisse en reparler dans le futur, au niveau de l'Etablissement Public Foncier (EPF). Vous savez que vous avez voté un impôt supplémentaire, certes pas très lourd par habitant, il y a quelque temps, et j'aurais bien aimé qu'on puisse avoir assez régulièrement un bilan d'activité par bassin de vie, savoir si ce dispositif a fonctionné ou pas, si les retours sont positifs. Pour l'instant j'ai peu de visibilité là-dessus, et c'est pourtant encore une fois un impôt supplémentaire pour les Lot-et-Garonnais.

Mme la PRÉSIDENTE. – On prévoira le bilan d'activité de l'EPF. Je vous invite à clôturer le débat d'orientations budgétaires et à passer au deuxième sujet.

COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE ET CITOYENNETE

Mme GARGOWITSCH. – Mes chers collègues, nous allons vous présenter le rapport annuel de département durable avec Maëva. Pour rappel, ce rapport est un exercice qui est réglementaire pour les collectivités et qui, depuis huit ans, questionne nos collectivités territoriales sur la transversalité et la durabilité de leurs actions. L'objectif de ce rapport est d'identifier les interactions à conforter ou à construire entre politiques, pour une meilleure cohérence de l'action publique en faveur du développement durable.

Le Code de l'environnement définit le développement durable comme un développement qui vise, concomitamment et de façon cohérente, les cinq finalités du développement durable : lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère, préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources, permettre l'épanouissement de tous les autres êtres humains, assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations, et fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

L'objet de ce rapport est de proposer une relecture des politiques publiques mises en œuvre par la collectivité, en les interrogeant sur ces cinq finalités, et d'enrichir le débat sur les choix budgétaires.

Le rapport s'appuie sur les documents existants et leurs dispositifs d'évaluation : l'agenda 21 interne, qui concerne les pratiques internes de la collectivité (fonctionnement, patrimoine, achats), et qui avait été adopté le 18 novembre 2010 ; et l'agenda 21 territorial, qui comprend un plan Climat Énergie territorial, qui avait été adopté en 2012. Le rapport annuel s'intéresse à l'ensemble de l'action publique inscrite ou non dans l'agenda 21 (la feuille de route de la collectivité en matière de développement durable).

La transition énergétique est au cœur des débats politiques et sociétaux actuels, elle vise à lutter contre le réchauffement climatique, à réduire notre impact écologique global, à améliorer la santé, la sécurité et la qualité de l'air, à réduire nos déchets, ou encore à développer une croissance verte. Elle a pour but le développement durable de nos territoires. Nous avons décidé de réinterroger nos politiques au regard de ce développement durable, en particulier les enjeux d'énergie et de climat. C'est le sens de la mission d'information et d'évaluation sur la transition écologique et énergétique, qui produira une feuille de route concrète pour le Département. À l'issue de la validation de cette feuille route, qui aura été établie par tous les membres présents dans cette commission, nous réunirons la commission Développement durable et Citoyenneté avec Laurence Lamy pour engager et suivre les actions préconisées.

Maintenant je vais donner la parole à Maëva Le Joubioux, qui va nous présenter les fiches d'action.

Présentation d'un diaporama (p.40)

Mme LE JOUBIOUX. – Bonjour à tous. D'abord quelques éléments de contexte sur la transition énergétique, puisque c'est l'un des sujets de la mission d'information et d'évaluation actuellement. Cette transition est un volet essentiel, mais ce n'est pas le seul de la transition écologique. Elle a deux objectifs majeurs : d'une part réduire les consommations énergétiques, d'autre part passer à un mix énergétique basé sur les énergies renouvelables.

Si l'on regarde les objectifs qui sont déclinés à l'échelle régionale, notamment au travers du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ou de la feuille de route sur le terrain, ils sont assez ambitieux. Sur le plan de la rénovation énergétique, 120 000 logements par an seront concernés à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. En 2018, en Lot-et-Garonne, 335 logements ont bénéficié des aides de l'ANAH. Ces logements concernent uniquement des ménages modestes. Les objectifs en matière d'énergies renouvelables est de passer de 45 % en 2030 et de 100 % en 2050. Les objectifs sont de passer de 30 % de « gaz vert » injectés dans les réseaux régionaux à l'horizon 2030.

Monsieur Girardi l'a souligné tout à l'heure, 18,8 % de la consommation totale du Lot-et-Garonne sont produits par des énergies renouvelables, et le taux est à 23,1 % en Nouvelle-Aquitaine. Un effort assez important est à faire en Lot-et-Garonne sur ce point.

Si l'on passe aux actions qui relèvent davantage de l'agenda 21, plan Climat Énergie territorial, je vais donner en premier lieu quelques chiffres-clés sur l'économie sociale et solidaire, qui rassemble les entreprises qui cherchent à concilier solidarité, performance économique et utilité sociale. Les statistiques montrent que le champ d'action de ces structures est très large et non négligeable pour l'économie française et lot-et-garonnaise : environ 10 % du PIB en France et des emplois salariés ; dans le département, on compte 283 structures de ce type, notamment des associations, des coopératives et des mutuelles, regroupant 14 000 emplois.

Par ses missions dans le domaine social et économique, le Lot-et-Garonne agit déjà au quotidien en faveur de l'économie sociale et solidaire, en étant adhérent du syndicat mixte Val Horizon, qui a notamment un cluster sur l'économie circulaire. Mais aussi, le Département a validé en 2019 le partenariat avec l'association ATIS pour une opération globale sur un incubateur d'entreprises en Lot-et-Garonne. Nous avons également renouvelé le partenariat avec France Active Aquitaine, qui a un parcours de formation et d'accompagnement pour ces structures spécifiquement.

En perspective 2020, nous avons une stratégie sur l'économie sociale et solidaire.

En ce qui concerne les espaces naturels sensibles (ENS) et les espaces agricoles remarquables labellisés, ils ont été institués en 2010, année mondiale de la biodiversité, puisque le Département a assuré la protection du patrimoine naturel le plus représentatif de la diversité de son territoire. Ce réseau s'est enrichi depuis, puisqu'en 2018 il y a eu un nouvel ENS sur le coteau de Castermerle, une labellisation de l'ENS du Rieucourt ; en 2019, il y a eu l'agrandissement d'un site ; et en 2020, il est prévu l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les aménagements et l'élaboration du futur plan de gestion, ainsi que des animations pour l'ouverture au public de l'ENS du Rieucourt, qui correspond au Center Parcs. En parallèle, il est prévu la création d'un label « Espace agricole remarquable », qui a permis de labelliser deux sites remarquables en Lot-et-Garonne. Cela fait un total de 200 hectares labellisés sur notre territoire, dont 34 hectares réellement en propriété foncière du Département avec l'ENS du Rieucourt. Les animations se développent aussi sur ces sites. Elles sont encouragées auprès des gestionnaires, également avec un temps fort sur la Fête de la nature, pour lequel les gestionnaires sont invités à proposer des animations tout public, en mai.

Concernant la politique touristique, on peut se demander ce qu'on entend par tourisme durable. Si l'on donne la définition, c'est un tourisme qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux, actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels de l'environnement et des communautés d'accueil. En Lot-et-Garonne, les états généraux du tourisme ont justement permis de définir les priorités en matière touristique, qui correspondent aux principes de tourisme durable, en insistant sur les projets d'itinérance, que ce soit à pied, à vélo ou en bateau. Le Département intervient pour soutenir ces projets et le développement touristique, que ce soit au niveau des projets locaux d'hébergement touristique non professionnel (qui sont évalués au regard de critères durables), au niveau des aménagements qui sont proposés, de la qualité du bâti, de la gestion des déchets de l'eau ou de l'énergie sur ces hébergements. Il y a également eu un schéma départemental des voies vertes et véloroutes pour justement pouvoir

proposer des aménagements cyclables de qualité et continuer sur le territoire avec cinq grands itinéraires qui ont été inscrits. Un environnement local est aussi à développer en lien avec le vélo loisir. Aujourd'hui, 59 structures sont labellisées « accueil vélo » sur le territoire. Les retombées locales liées à ce type de tourisme sont intéressantes.

Si l'on passe aux actions qui se rapportent davantage à l'Agenda 21 interne, je vais d'abord vous donner quelques chiffres clés sur les consommations réelles des bâtiments départementaux. Pour rappel, cela s'inscrit dans le contexte de la loi ELAN du 24 novembre 2018, qui fixe nos objectifs quant à la consommation d'énergie des bâtiments à usage tertiaire et des établissements d'enseignement. Les bâtiments du Département rentrent dans ce cadre, et les objectifs de réduction fixés sont assez importants : -40 % d'ici 2030, et jusqu'à -60 % en 2050, par rapport à une valeur de référence qui est prise en 2010. Le marché sur le climat 2012-2020 a permis une importante réduction des consommations, entre -40 et -50 %, essentiellement liée à une clause d'intéressement avec le prestataire et à un plan pluriannuel de gros entretien et de renouvellement des équipements en matière de gaz. Ces efforts sont à poursuivre sur le prochain marché climatique 2020-2024. On espère -5 à 10 % de réduction de consommation énergétique supplémentaire, qui serait liée à un intéressement du prestataire, qui se développe sur le rafraîchissement, la partie climatisation, et sur le chauffage mixte (gaz, pompe à chaleur).

Sur cette période 2020-2024, des mesures permettant d'améliorer la performance énergétique sont prévues, notamment des diagnostics sur l'état du bâti, la préparation d'une base de données sur les consommations d'énergie, et des travaux simples comme des détecteurs de présence et les remplacements de néons par des LED. La réduction passera aussi par une sensibilisation des utilisateurs.

Normalement, en 2024, on devrait avoir atteint les objectifs 2030 de réduction de la loi ELAN.

Pour l'opération « Du 47 dans les assiettes », des objectifs sont liés à la loi EGALIM, du 30 octobre 2018, avec 50 % de produits qui bénéficient de labels ou qui sont issus de circuits courts, et au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration. Au niveau départemental, les résultats montrent qu'on est à 60 % de produits frais et locaux, dont 10 % de produits issus de l'agriculture biologique. Ces 10 % s'expliquent par le choix de privilégier des produits biologiques qui sont également locaux, pour être en cohérence, ce qui explique que les 20 % ne sont pas encore atteints, mais devraient l'être prochainement.

Mme GARGOWITSCH. – Si je puis me permettre d'apporter une information, je vois circuler dans les médias des collègues qui sont 100 % bio : je pense que c'est un peu illusoire, quand le bio vient du Canada ou de je ne sais d'où. Je crois que notre action est de favoriser ce qu'on a localement.

Mme la PRÉSIDENTE. – Cela a été évoqué hier dans les ateliers, en disant que l'on pouvait aussi mettre en avant une agriculture raisonnée, conventionnelle, dans la mesure où elle était locale. Mais aujourd'hui partir sur du 100 % bio en allant chercher des produits qui ont pris l'avion pour venir sur nos territoires, ce n'est absolument pas logique. Vous avez eu de raison de rappeler que les 10 % bio étaient 10 % bio local.

Mme Le JOUBIOUX. – Exactement. La question aussi est de garder un tarif de repas constant pour les familles. Les actions du programme « Du 47 dans nos assiettes » se poursuivent bien sûr et permettent de répondre aux différentes problématiques qui sont rencontrées, notamment au niveau de l'approvisionnement des fruits et légumes, qui a trouvé sa solution en 2019, puisque les petites quantités et l'irrégularité des productions ne permettaient pas à une seule entreprise locale de pouvoir répondre aux besoins de l'ensemble des collègues. Une convention tripartite a été établie entre le Département, un grossiste (qui s'engage à se fournir auprès de sept coopératives ou producteurs du Lot-et-Garonne, et qui permet également la logistique) et Solincité (qui a une activité de réinsertion

professionnelle en maraîchage et qui a ainsi un débouché auprès des collèges lot-et-garonnais).

Une fréquence d'achat et un circuit de distribution ont été définis pour les autres producteurs locaux du marché, pour rationaliser la logistique et leur garantir les volumes d'achat, pour ne pas les déstabiliser.

Deux nouveaux tests sont toujours conduits dans les collèges pour maintenir le rythme. L'expérimentation de menus végétariens, conformément aussi aux objectifs de la loi EGALIM, s'est accompagnée de formations des cuisiniers. De plus, l'élargissement aux EHPAD a été voté en octobre 2019.

Mme GARGOWITSCH. – Avant de continuer sur les réseaux routiers moins énergivores, pour la petite blague, on avait prévu de vous faire un petit texte à trous sur le « 47 dans nos assiettes », pour voir si vous aviez bien retenu toutes les informations. Finalement, on s'est dit qu'on allait être sympathiques et qu'on n'allait pas le faire aujourd'hui.

Mme LE JOUBIUX – On passe à une autre compétence, sur les routes départementales, puisque le Département est propriétaire de 3 000 kilomètres du réseau. Une route est normalement composée d'environ 95 % de granulats et de 5 % de bitume. Ce bitume, résidu de l'industrie pétrolière, est difficile à stocker, et les granulats employés pour nos routes proviennent essentiellement des carrières lot-et-garonnaises. Ces ressources deviennent de plus en plus rares. Une pénurie peut même se ressentir pendant la période estivale, qui est la période d'intervention sur la voirie. Donc la question de l'économie des ressources est essentielle pour la création et l'entretien de la voirie. Des solutions se développent depuis quelques années, d'une part par l'emploi d'enrobés à froid, qui permettent une teneur en bitume plus faible et qui consomment également moins d'énergie à fabriquer puisqu'ils se font à plus basse température, et d'autre part avec le développement des agrégats recyclés, qui proviennent du rabotage des routes et qui permettent d'utiliser moins de granulats nouvellement extraits.

Par ailleurs, les activités de la Direction se poursuivent sur l'entretien des dépendances routières, que ce soit la gestion différenciée des bords de route ou le fauchage manuel. La lutte contre les espèces invasives se poursuit aussi ; la lutte contre l'ambrosie est désormais obligatoire par arrêté préfectoral, et justement on avait déjà inscrit cette lutte dans les activités, avec le repérage, le suivi des zones et la formation de référents à cette problématique, qui pose des problèmes sanitaires, en particulier des allergies, puisque le pollen de l'ambrosie est très allergène.

Concernant l'entretien des locaux et du parc, il se fait sans produits phytosanitaires depuis 2015. La taille douce des arbres est pratiquée. Des aménagements comme des ruches pédagogiques de l'Hôtel du Département se sont développés et permettent d'accueillir des animations pédagogiques chaque année (plusieurs classes viennent voir ce rucher et bénéficient de l'animation d'un apiculteur sur place). Au niveau des aménagements, on essaie toujours de faciliter l'entretien zéro phyto avec de nouvelles plantations ou de la minéralisation des bordures si nécessaire. Enfin, les produits d'entretien dangereux et abrasifs ont été supprimés. 60 % des produits d'entretien et 100 % du papier d'essuyage utilisés par le Département sont désormais écolabellisés.

Les perspectives pour cette année comprennent la mission d'information et d'évaluation sur la transition écologique et énergétique, un travail qui s'amorce pour définir les priorités et les actions en faveur de l'habitat et de la lutte contre la précarité énergétique, la stratégie départementale pour l'économie sociale et solidaire, le déploiement « Du 47 dans les EHPAD », et un projet sur plus de biodiversité dans les délaissés routiers.

Mme la PRÉSIDENTE. – Je vous remercie pour cette présentation. Y a-t-il des questions sur la présentation ou le rapport de cette commission ? (Non)

RAPPORT N°8001- 4001

RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE EN 2019

L'assemblée prend acte du rapport.

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES ET PATRIMOINE

Mme la PRÉSIDENTE. – Après une année de mise en place du dispositif innovant qu'est le droit d'initiative, il est apparu nécessaire de modifier le règlement intérieur de la collectivité en précisant, pour ce droit d'initiative, les modalités de dépôt et d'examen par l'assemblée départementale l'année précédant le renouvellement de l'assemblée. Ces modalités sont adossées aux dispositions que l'on peut trouver dans le Code électoral ou dans le Code général des collectivités territoriales. Madame Lamy, souhaitez-vous dire quelques mots sur ce dispositif ou sur l'avenant au règlement ?

Mme LAMY. – Je souhaite simplement dire que nos conseillers du Conseil consultatif citoyen sont extrêmement investis dans leurs missions. Je voulais juste les remercier de leur assiduité à nos réunions.

Mme DUCOS. – Je voudrais intervenir rapidement sur ce rapport. J'avoue que cette modification me surprend un peu, puisque vous prévoyez de stopper ce droit d'initiative pendant six mois avant une période électorale. Je suis un peu surprise parce que cette période est une période où les gens sont beaucoup connectés à la vie politique, plus que d'ordre général. Certes les collectivités sont amenées à rester neutres dans ces périodes, mais les citoyens n'ont pas à respecter cette période de réserve, ils ont un droit d'expression dans cette période. Je ne comprends pas pourquoi l'arrêt est sur une période aussi longue. J'ai l'impression que cela prend une tournure un peu plus frileuse et que vous mettez des garde-fous qui ne sont pas forcément adaptés à l'envie du citoyen dans des périodes assez engagées pour avoir des projets et des intentions.

Mme la PRÉSIDENTE. – Il me semble que c'est justement pour protéger la personne qui va déposer le droit d'initiative citoyenne, puisqu'on pourrait penser que l'assemblée pourrait se servir du sujet à aborder pour les échéances à venir. Cette proposition est faite dans un sens de protection. On pourrait penser que certaines questions ne seraient pas uniquement spontanées.

M. CHOLLET. – Comme l'a dit Laurence Ducos, on pense plutôt l'inverse : c'est une période très propice. Voyez la difficulté à avoir un débat politique toute l'année. Malheureusement, l'effondrement des partis et des syndicats fait que des corps intermédiaires ne permettent plus d'avoir en permanence un débat politique dans le bon sens du terme. On le regrette, car il y a beaucoup d'initiatives pendant cette période, et au contraire je pense que les gens qui voudraient s'investir à ce moment-là préféreraient que ce soit relayé. Il faut croire à la parole populaire qui peut s'exprimer dans ces périodes-là. Nous n'avons pas bien compris et nous préférons nous abstenir.

M. DUPREZ. – Nous nous sommes calés, en termes réglementaires, sur ce que dit le CGCT pour les référendums locaux. Ce n'est qu'une déclinaison finalement de ce type d'initiative. Nous l'avons fait en ce sens, en nous alignant sur le référendum local.

M. MOREAU (Directeur de Cabinet) – Vous savez qu'avant chaque élection il y a des périodes ciblées : six mois et un an. Il faut mesurer les conséquences éventuelles qu'il pourrait y avoir sur l'utilisation de moyens d'une collectivité dans un débat certes démocratique, mais que certains

pourraient interpréter comme des moyens collectifs utilisés pour une campagne. Ce n'est pas tiré par les cheveux, il existe une jurisprudence en la matière, et c'est par prudence que cet avenant a été proposé, surtout la période des six derniers mois, une période très particulière. Je pense qu'il faut être vraiment vigilant par rapport à cela.

M. CHOLLET. – La collectivité reste maître tout de même.

M. DUPREZ. – La collectivité n'est pas maître, car une fois déposée, nous devons examiner la proposition. Si l'on ne se met pas de garde-fous, tous les droits d'initiative citoyenne qui recueillent les 3 300 signatures devront être examinés par l'assemblée. N'importe qui peut faire en sorte que ce soit examiné juste au bon moment, comme il le souhaite, par rapport au calendrier électoral.

Mme LAMY. – Au moins, on ne pourra pas nous accuser d'instrumentaliser le Conseil consultatif à ces fins-là.

Mme la PRÉSIDENTE. – Je vais soumettre au vote ce rapport.

RAPPORT N° 8001-4002

MODIFICATION DE L'ARTICLE 30 DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL DEPARTEMENTAL RELATIF AU DROIT D'INITIATIVE CITOYENNE

VOTE : Le rapport est adopté à la majorité (28 voix pour – la majorité départementale et la Dynamique citoyenne – et 14 abstentions – l'Avenir ensemble)

Absents lors du vote :

- ***M. Bilirit (a donné pouvoir à Mme Borderie)***
- ***M. Borderie (a donné pouvoir à Mme Besson)***
- ***M. Calmette (a donné pouvoir à Mme Gonzato-Roques)***
- ***M. Cassany (a donné pouvoir à Mme Joffroy)***
- ***M. Merly (a donné pouvoir à Mme Ducos)***

COMMISSION FINANCES ET ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Mme la PRÉSIDENTE. – Je vous propose d'acter que nous avons eu un débat sur les orientations budgétaires pour 2020, sur la base du rapport que je vous ai communiqué.

RAPPORT N° 9001

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2020

L'assemblée donne acte à la Présidente de la communication du rapport d'orientations budgétaires pour 2020 et de la tenue d'un débat.

Mme la PRÉSIDENTE. – Nous allons maintenant procéder à l'examen et au vote de la motion qui a été déposée par le groupe l'Avenir ensemble. Des rectificatifs ont été proposés. Est-ce que tout le monde a pris connaissance de la motion ?

M. CHOLLET. – Nous sommes très sensibles à repartir de ce qui se passe dans la vie quotidienne. Vous l'avez bien compris avec les démarches téléphoniques abusives. Là on s'occupe un peu plus des jeunes Français, notamment des enfants qui se retrouvent malheureusement dans des conditions un peu particulières par rapport aux écrans et à l'impact sur le plan cérébral. Toutes les études neurologiques, neurophysiologiques et neuropathologiques montrent bien qu'il faut qu'on soit extrêmement prévenant. Dans des écoles californiennes, il n'y a plus d'écrans. Sur le plan neurologique, le circuit développé avec les écrans est celui de l'addiction, le même que celui du tabac, de l'alcool ou d'autres produits. Il y a un frein très important là-dessus. C'est à nous, les élus, de faire remonter cela, d'alerter la population sur ces dangers, d'être vigilants. Par rapport à la proposition de loi de Catherine Morin-Desailly, il faut aussi émettre la problématique liée à l'école du numérique. Je sais bien que les enseignants se sont retrouvés stimulés, presque agressés pour mettre du numérique dans les écoles, et le retour arrive plein pot maintenant... Vous allez voir ce qui va se passer dans les 5 ans. C'est à nous, élus, de dire de faire attention, au moins de poser des questions sur ce plan-là.

M. GIRARDI. – Après avoir fait le point avec les collègues, on multiplie un peu les motions qui n'ont pas trop à voir avec les compétences du Département. C'est décalé.

M. CHOLLET. – Avec les tablettes au collège, on est peut-être dans l'erreur.

M. GIRARDI. – C'est une question de fond, mais en préalable nous tenons à dire qu'il commence à y avoir des motions un peu décalées par rapport à nous. C'est un sujet de fond, donc à voir, Madame la Présidente, et, en ce qui nous concerne, nous souhaiterions une modification. Dire que l'on va supprimer tous les écrans dans les collèges semble un peu décalé de la réalité. Nous proposons de modifier la fin de la motion où vous écrivez : « Les problématiques liées suite à l'impact des écrans dans le développement de l'école numérique. » Nous proposons d'enlever cette partie et de la remplacer par : « Des mesures visant à adapter le développement de l'école numérique avec les problématiques évoquées, en insistant particulièrement sur les aspects pédagogiques et de sensibilisation des enfants et de la communauté éducative. » Cela ne change pas fondamentalement l'aspect majeur, mais cela ne traite d'une façon un peu moins abrupte.

Mme la PRÉSIDENTE. – Vous nous faites part de ce qui se passe en Californie sur le fait qu'a priori on éliminerait les écrans. Aujourd'hui, ce n'est pas du tout le choix que fait l'Éducation nationale. Mais je suis tout à fait consciente de la nécessité de diminuer le temps passé sur les écrans pour les jeunes enfants, les collégiens et même pour nous tous. On utilise bien trop les écrans.

M. CAMANI. – Je pense que vous avez tous entendu parler d'un livre qui vient de sortir et qui s'intitule *La Fabrique du crétin digital*. Cet ouvrage s'attache à démontrer que le temps passé devant les écrans n'est pas bénéfique, pour les enfants en particulier. Vous avez dit qu'en Californie il

n'y avait plus d'écrans dans les écoles. L'apprentissage d'un usage intelligent et générateur de savoirs peut être réalisé par l'école. Donc attention à ne pas se tromper d'objectif ! Il faut absolument réduire l'impact du digital sur les enfants, et c'est là le rôle des parents, des familles, mais la capacité pédagogique des outils digitaux est quand même exceptionnelle, et c'est dans le cadre de l'école qu'on peut l'apprendre.

Mme HAURE-TROCHON. – Je vais faire redondance par rapport à ce que disait Pierre Camani. Je crois effectivement qu'il faut une vigilance particulière notamment dans la petite enfance. On ne laisse pas un nourrisson devant la télé ou devant un écran d'ordinateur. Cela nous paraît évident, mais dans la pratique cela ne l'est pas. Donc effectivement, il va falloir éduquer les parents, demander aux parents de passer un peu plus de temps avec leurs enfants plutôt que de les laisser devant les écrans. Ceci étant, au niveau des collèges, il faut quand même l'apprentissage du monde numérique, pour nos emplois professionnels. On ne peut plus faire marche arrière. Il faut aller vers un emploi raisonné du numérique. On peut aussi lever le lièvre sur la 5G. Le progrès est devant nous, de nouvelles pathologies émergent, on fera au fur et à mesure.

M. CHOLLET. – Nous préférons garder notre version, uniquement avec la correction de deux fautes d'orthographe.

M. GIRARDI. – Que fait-on ? Est-ce que chacun vote son texte ?

Mme la PRÉSIDENTE. – D'accord. Que dit la Dynamique citoyenne ?

M. DELBREL. – Je ne vais pas ajouter au débat ce qu'a dit Raymond, mais on a dû voter 90 motions depuis qu'on est élus ici. Je ne sais pas quel est l'impact des motions. Nous, nous allons nous abstenir. Je crois qu'on est complètement à côté de la plaque.

Mme la PRÉSIDENTE. – Qui vote la motion proposée par l'Avenir ensemble ? Qui vote la proposition de la majorité départementale ?

Mme BRICARD. – J'entends des réflexions sur le fait qu'on s'abstienne alors que c'est un sujet quotidien. Je vais faire une motion sur l'alcool chez les jeunes, une motion sur le tabac chez les jeunes... Je m'abstiens parce que c'est le quotidien et que nous sommes tous impactés par cela, et pourquoi cela plutôt qu'autre chose ? À ce moment-là on va multiplier les motions qui ne serviront à rien.

M. DELBREL. – Je m'adresse aux maires : je n'ai pas voté de motions pendant mon mandat communal, parce que je trouve cela ridicule ; nous n'allons pas le faire ici en Conseil départemental. Il faut qu'on soit cohérent par rapport à nos prises de décision. C'est un sujet d'actualité, je pense qu'on peut le traiter à travers autre chose qu'une motion.

M. DUPREZ. – Il faut savoir clairement qui a voté quoi. Je vais me permettre de vous relire les deux solutions. La motion déposée par le groupe l'Avenir ensemble finit par : « Demande aux parlementaires lot-et-garonnais de se faire les relais de ce message et d'ajouter à la proposition de loi de Catherine Morin-Desailly les problématiques liées à l'impact des écrans dans le développement de l'école numérique. » Nous notons que le groupe l'Avenir ensemble vote pour, que la Dynamique citoyenne et la majorité départementale s'abstiennent. La deuxième proposition finit ainsi : « Demande aux parlementaires lot-et-garonnais de se faire les relais de ce message et d'ajouter à la proposition de loi de Catherine Morin-Desailly des mesures visant à adapter le développement de l'école numérique avec les problématiques évoquées en insistant sur les aspects pédagogiques et de sensibilisation des enfants et de la communauté éducative. » Nous avons cinq abstentions de la Majorité, le groupe l'Avenir ensemble et la Dynamique citoyenne s'abstiennent aussi, et le reste de la majorité départementale vote pour. Les deux motions sont adoptées.

Mme la PRÉSIDENTE. – L'ordre du jour de cette session budgétaire consacrée aux orientations budgétaires pour 2020 est épuisé. J'invite le public à quitter l'hémicycle et nous allons passer à la commission permanente.

MOTION 1 RELATIVE A L'EXPOSITION AUX ECRANS DES JEUNES FRANÇAIS, PRESENTÉE PAR LE GROUPE DE L'AVENIR ENSEMBLE

VOTE : La motion est adoptée (pour : l'Avenir ensemble ; abstention : la majorité départementale et la Dynamique citoyenne).

MOTION 2 RELATIVE A L'EXPOSITION AUX ECRANS DES JEUNES FRANÇAIS, PRESENTÉE PAR LE GROUPE DE L'AVENIR ENSEMBLE ET AMENDÉE PAR LE GROUPE DE LA MAJORITÉ DÉPARTEMENTALE

VOTE : La motion est adoptée (pour : la majorité départementale ; abstention : l'Avenir ensemble et la Dynamique citoyenne, ainsi que Mmes Gonzato-Roques, Haure-Trochon, Joffroy, Laurent et Maillou du groupe de la Majorité).

La séance est levée à 12h25.

Diaporama n°1

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Débat d'orientations budgétaires

session du 21 février 2020

1 G/DGA finances/étapes budgétaires/2019/dob 2019/dob 2019 présentation/DOB 2019 séance du 08032019 V1 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

DOB 2020 – Confirmation du redressement de la situation financière du Département en 2019

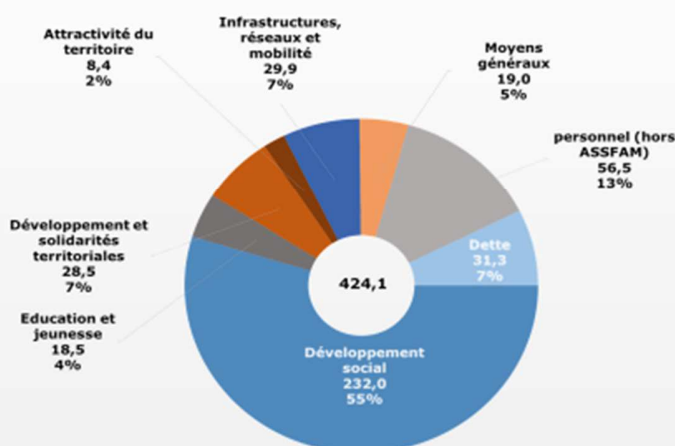
Diapo 1

- o Sous l'angle budgétaire :
 - une maîtrise des dépenses de fonctionnement : évolution < à 0,5%
 - des recettes dynamiques : croissance proche de 2 %
 - une épargne brute à un niveau historique : près de 50 M€ favorisant
 - une reprise de l'investissement (46,2 M€)
 - un désendettement de plus de 10 M€
- o Au regard du pacte de « Cahors » :
 - sans préjuger les résultats de la négociation avec la Préfecture (*retraitements des dépenses de fonctionnement*) – limite de 1,14 % sera respectée

Des résultats satisfaisants qui nécessitent un suivi de gestion rigoureux, continu, des efforts d'adaptation permanents.

2 www.lotetgaronne.fr

Dépenses réelles totales (hors reports) ROB 2020 en M€ - Répartition par politique



3

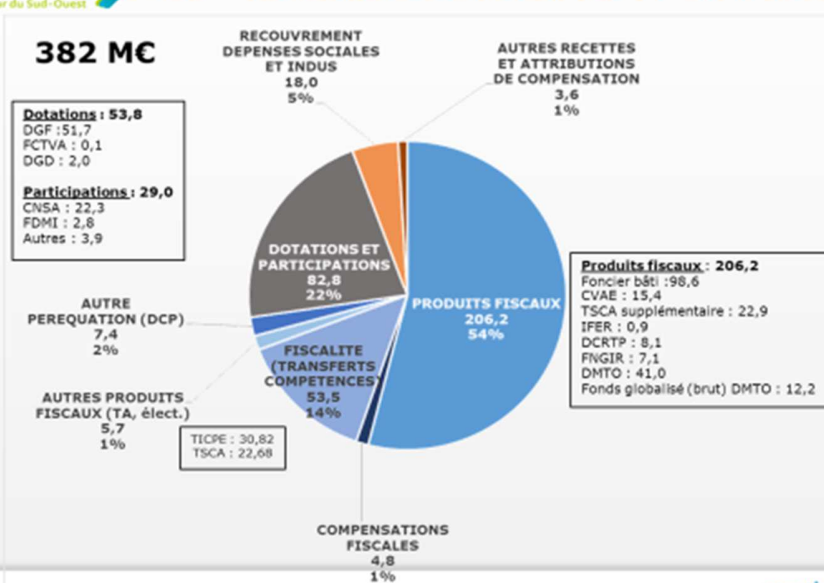
www.lotetgaronne.fr

- Des politiques départementales utiles à chacun des Lot-et-Garonnais en dépit des contraintes du pacte financier et de fortes inquiétudes concernant la réforme de la fiscalité locale programmée en 2021
 - après la réforme : capacité fiscale extrêmement limitée (moins de 2 % des recettes réelles de fonctionnement (RRF))
 - la réforme fiscale entrainera inévitablement la refonte des systèmes de redistribution financière (DGF et autres mécanismes de péréquation)
 - impact majeur du remplacement du foncier bâti par une fraction du produit national de TVA : très forte dépendance des RRF à la conjoncture économique (61%)
 - pacte de « Cahors » : dernière année mais après, quelle nouvelle contractualisation ?
- 2020 : anticiper les prochains bouleversements tout en poursuivant une politique volontariste ...

4

www.lotetgaronne.fr

- PAS D'AUGMENTATION DE LA FISCALITE
- Continuer la maîtrise des dépenses de fonctionnement
 - Respecter la limite des dépenses de fonctionnement telle que définie dans l'arrêté préfectoral
- Préserver les équilibres financiers pour garantir un programme ambitieux d'investissement (56 M€) dans les secteurs de compétences prioritaires (éducation, infrastructures routières et numérique, social)
- Poursuivre la dynamique de désendettement





DOB 2020 – Des dépenses de fonctionnement maîtrisées : 342,6 M€ (+1,2 % de BP à BP)

Diapo 6

- Une moindre progression des dépenses sociales – les allocations individuelles de solidarité (109,5 M€) et les frais d'hébergement en établissement (95,8 M€) expliqueraient la quasi-totalité de l'évolution des dépenses de ce secteur
- Des dépenses de personnel maîtrisées (+1,260 M€).
Trois facteurs d'évolution :
 - mesures nationales imposées + GVT = +0,600 M€
 - impacts des engagements pour renforcer les politiques prioritaires de la protection de l'enfance et de la jeunesse = +0,860 M€
 - efforts de gestion sur autres postes de la masse salariale *a minima* -0,200 M€
- Une progression limitée des autres dépenses de gestion intégrant un ajustement des subventions versées aux associations (sport, culture,...)

7

www.lotetgaronne.fr



**DOB 2020 – Des investissements plus importants : 56 M€
traduction du PPI**

Diapo 7

- Deux axes majeurs : la rénovation des collèges (12 M€) (plan collèges 2020-2025) ; les infrastructures routières (24,7 M€)
- secteur social : 3,3 M€ principalement Ehpad de Fumel, Cancon, Aiguillon, CMS de Marmande
- 2,9 M€ pour le développement et les solidarités territoriales
- 2,7 M€ destinés à l'économie, l'agriculture, le tourisme
- 4,3 M€ pour les équipements et la réhabilitation du patrimoine immobilier
- 3 M€ pour le développement du numérique
- les nouveaux projets : gymnases dans les collèges 0,100 M€ ; participations aux grands projets structurants 0,250 M€, CFA 0,250 M€ ; complément pour le secteur social – EHPAD et logement inclusif 0,600 M€
- Premier budget participatif 1 M€
- Autres 0,900 M€

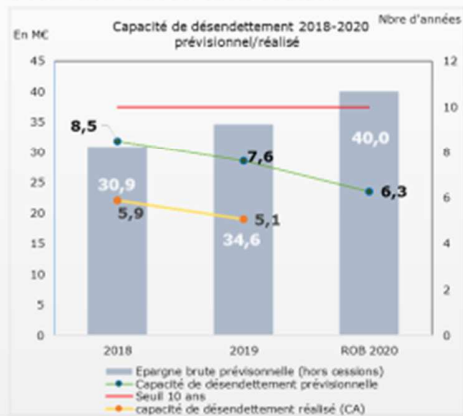
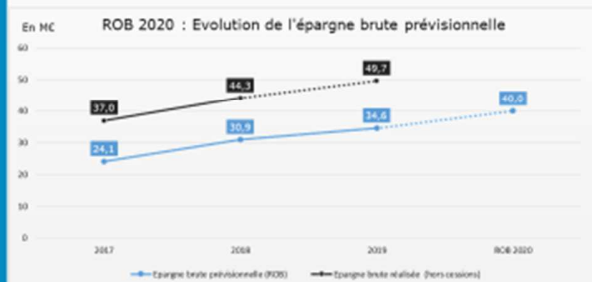
8

www.lotetgaronne.fr

Une épargne prévisionnelle supérieure à celle de 2019 : 40 M€

Un besoin de financement proche des 18 M€ - soit un recours à l'emprunt inférieur à celui des années précédentes

La collectivité continuera à se désendetter pour la troisième année consécutive.



Diaporama n°2

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable 2019



1 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Présentation du rapport annuel

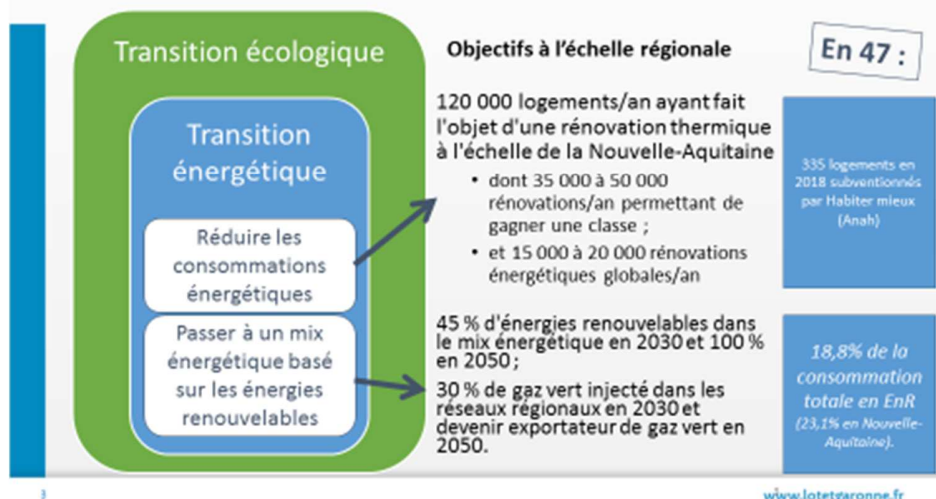
- 9^{ème} rapport annuel de développement durable
- Publication obligatoire depuis 2010, suite à la loi Grenelle II
- Deux programmes d'action cadre :
 - Agenda 21 interne, adopté en 2010
 - Agenda 21-PCET, adopté en 2012.
- **MIE Transition écologique et énergétique**, créée en DM2

OBJECTIFS

- élaborer une feuille de route départementale de la transition écologique et énergétique
- Identifier les moyens d'action permettant au Département de contribuer à la mise en œuvre de cette feuille de route, dans le cadre de ses compétences.

2 www.lotetgaronne.fr

Zoom sur... la transition énergétique



Agenda 21 Plan Climat énergie territorial

Chiffres clés – L'économie sociale et solidaire

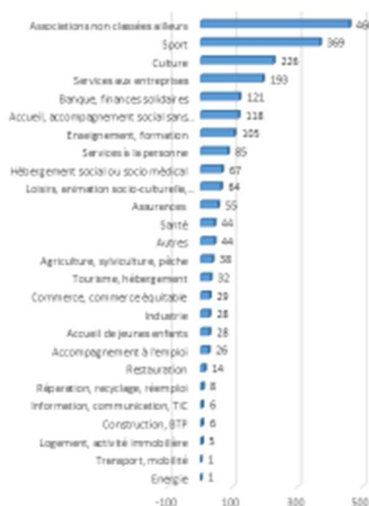
• L'ESS en France :

- 10 % du PIB
- 10,5 % emplois pour 2,38 millions de salariés.
- 220 000 entreprises et structures.

• En Lot-et-Garonne:

- 2 293 structures de l'ESS,
- dont 1 924 associations,
- 286 coopératives,
- 74 mutuelles,
- pour 14 053 emplois...

Les structures de l'ESS en Lot-et-Garonne des secteurs d'activité très variés



Les Espaces naturels sensibles et Espaces agricoles remarquables labellisés



environ 250 ha
labellisé, dont 34
ha en propriété
foncière.

- 2018 : nouvel ENS du Coteau de Castelmerle, et labellisation de l'ENS du Rieucourt
- 2019, l'agrandissement du site de Casserouge
- 2020 : assistance à maîtrise d'ouvrage pour les aménagements, l'élaboration du futur plan de gestion et les animations pour la valorisation et l'ouverture au public de l'ENS du Rieucourt

- 2018 : Création du label EAR et labellisation
- Conservatoire végétal régional d'Aquitaine (CVRA) à Montesquieu
- Vergers de Villebramar et de Bazens (préservation de la Tulipe agenaise)



Fête de la nature en
mai : le Département
invite les sites ENS à
proposer 5 jours
d'animation tout public

La politique touristique : itinérance douce et tourisme vert

Le tourisme durable ?

« Un tourisme qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil. »



• En Lot-et-Garonne : priorité au slow tourisme (à pied, à vélo, en bateau...)

→ Soutien aux projets locaux d'hébergement touristique non-professionnels, comme les chambres d'hôtes ou les meublés de tourisme, avec des critères « durables » ;

→ Schéma départemental des voies vertes et véloroutes

→ Soutien aux équipements touristiques publics

→ Soutien à la structuration et d'animation touristique (événements, réalisation d'une application Internet...).

www.lotetgaronne.fr



Agenda 21 interne

www.lotetgaronne.fr

Des gains importants sur les consommations de gaz dans les bâtiments départementaux

- Loi Élan = des objectifs forts de réduction de la consommation d'énergie des bâtiments tertiaire et d'enseignement :
 - 40 % d'ici 2030
 - 50 % en 2040
 - 60 % en 2050
 - ... par rapport à 2010.

Marché de génie climatique 2012 – 2020:
clause d'intéressement + plan pluriannuel de Gros entretien et renouvellement

Entre 2011 et 2018

- 40 % à - 50 % en consommation
- 45 % en montant

soit une économie de 62 000 € par an, malgré les hausses des tarifs du gaz

Marché de génie climatique 2020 – 2024
+ mesures d'amélioration de la performance énergétique

- 5 % à - 10 % en consommation énergétique

2024 : objectifs de réduction 2030 (loi ELAN) atteints pour tous les bâtiments départementaux

Du 47 dans nos assiettes : poursuite et extension du dispositif



Objectifs loi Egalim :

50 % de produits bénéficiant de labels ou issus des circuits courts et au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective publique à partir du 1^{er} janvier 2022.

Du 47 dans nos assiettes

60% de produits frais et locaux dont 10 % de produits issus de l'agriculture biologique en 2019

- 2019**
- **Fiabilisation de l'approvisionnement en fruits et légumes locaux en 2019 par une convention tripartite :**
 - Département,
 - Grossiste : engagement à se fournir auprès de 7 coopératives ou producteurs de Lot-et-Garonne
 - Sollincité (activité de réinsertion professionnelle en maraîchage)
 - Pour les autres producteurs locaux au marché : fréquence d'achat et circuit de distribution défini
 - De nouveaux tests par produit dans les collèges
 - Expérimentation de menus végétariens (loi Egalim), avec formations des cuisiniers
 - Élargissement aux EHPAD voté en octobre 2019.

Vers des travaux routiers moins énergivores...

• Economies des ressources et l'énergie associées à la voirie :

Enrobés à chaud	Teneur en bitume classique	Température 140 à 160° C	10 à 30% d'agrégats recyclés
Enrobés à froid	Teneur en bitume plus faible, contient de l'eau	Basse température (70 à 80° C)	

• Un entretien des dépendances routières « Zéro phyto » :

- gestion différenciée des bords de route,
- fauchage manuel (désherbage),
- fauchage mécanisé avec l'investissement dans des machines « portes-outils »
- Aménagement qui limite l'entretien...

• Lutte contre les espèces invasives, notamment l'ambrosie

22

www.lotetgaronne.fr

L'entretien des locaux et du parc de plus en plus écologique

- Entretien du parc de l'Hôtel du Département à Agen et des locaux départementaux sans produit phytosanitaire depuis 2015
- Taille douce des arbres, pratiquée par spécialistes (élagueurs)
- Rucher pédagogique de l'Hôtel du Département
- Des aménagements qui facilitent l'entretien :
 - nouvelles plantations rustiques et qui demandent peu de taille,
 - minéralisation des bordures de bâtiments pour éviter l'usage de phytosanitaire...



Marché des
produits d'entretien
(50 000 €/an)

Suppression des produits d'entretien dangereux et abrasifs

60% des produits d'entretien et 100% du papier d'essuyage
utilisés par le Département sont écolabellisés

22

www.lotetgaronne.fr

Perspectives 2020

- La Mission d'information et d'évaluation sur la transition écologique et énergétique
- Un nouveau plan départemental de l'habitat ?
- Une stratégie départementale pour l'Économie sociale et solidaire (ESS)
- Le déploiement du programme « Du 47 dans nos assiettes » dans les Ehpad
- Plus de biodiversité dans les délaissés routiers

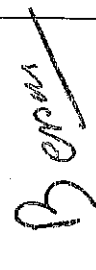
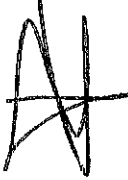
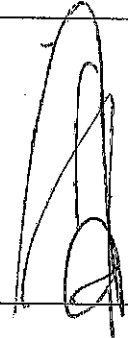
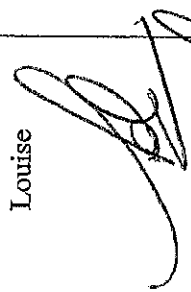
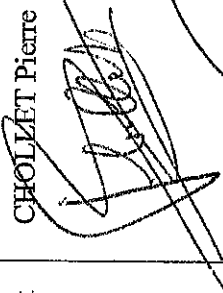
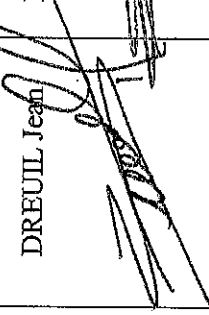
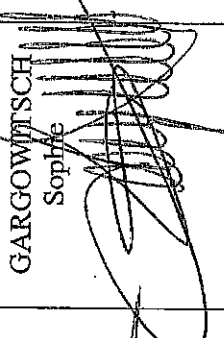
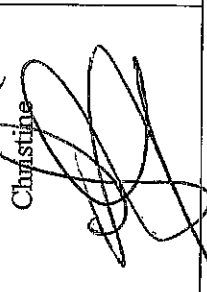
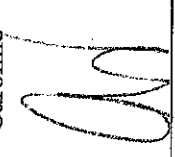
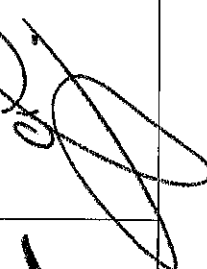
Merci de votre attention

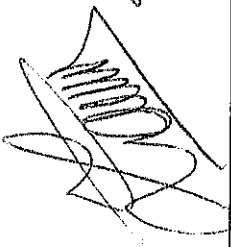
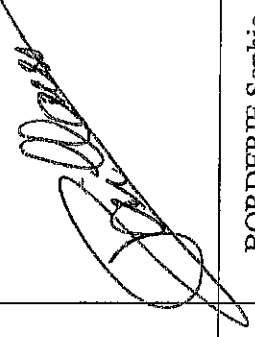
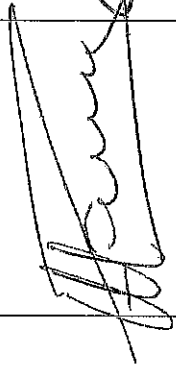
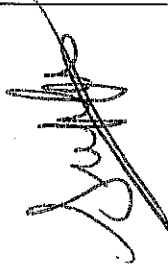
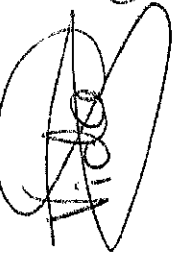
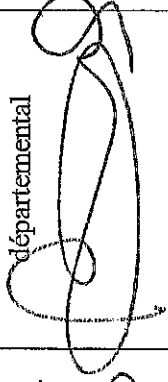


LISTE EMARGEMENT

COMMISSION PERMANENTE DU VENDREDI 21 FEVRIER 2020

Étaient présents les membres de la commission permanente en exercice suivants,

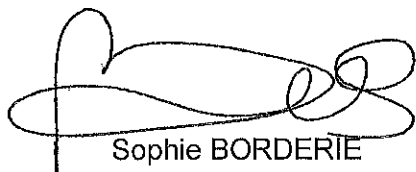
BARRAL Bernard 	BESSON Séverine 	BILIRIT Jacques Absent excusé	BOCQUET Christophe 	BORDERIE Jacques Absent	BORIE Daniel 	BRANDOLIN-ROBERT Clémence 
BRICARD Nathalie 	CALMETTE Marcel Absent.	CAMANI Pierre 	CAMBOURNAC Louise 	CASSANY Patrick Absent excusé	CHOLZET Pierre 	CONSTANS Rémi 
DELBREL Christian 	DEZALOS Christian 	DHELIAS Danièle 	DREUIL Jean 	DUCOS Laurence 	GARGOWITTSCH Sophie 	GIRARDI Raymond 
GONZATO-ROQUES Christine 	HAURE-TROCHON Caroline 	HOCQUELET Joël 	JOFFROY Catherine 	KHERKHACH Baya 	LACOMBE Nicolas 	LALAURIE Line 

LAMY Laurence 	LAURENT Françoise 	LEPERS Guillaume 	MAILLOU Emilie 	MASSET Michel 	MERLY Alain Absent.	PAILLARES Marylène 
PERAT Michel 	PICARD Alain 	SALLES Marie-France 	SUPPI Patricia 	TONIN Valérie 	VIDAL Hélène 	BORDERIE Sophie Présidente du Conseil départemental 

Approbation des débats de la session « Débat d'Orientations Budgétaires 2020 »
du 21 février 2020

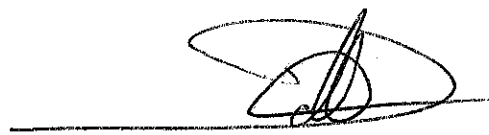
Fait le **03 JUL. 2020**

La Présidente du Conseil Départemental,



Sophie BORDERIE

Le Secrétaire de séance,



Christian DELBREL